



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Maladies inflammatoires ou rares ou vih ou sida -----     | 2  |
| Maladies inflammatoires chroniques -----                  | 6  |
| Maladies inflammatoires chroniques intestinales -----     | 10 |
| Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées -----     | 14 |
| Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ----- | 18 |
| Autres maladies inflammatoires chroniques -----           | 22 |
| Maladies rares -----                                      | 26 |
| Maladies métaboliques héréditaires ou amylose -----       | 30 |
| Mucoviscidose -----                                       | 34 |
| Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves -----        | 38 |
| Hémophilie -----  | 42 |
| Autres troubles de l'hémostase graves -----               | 46 |
| Vih ou sida -----   | 50 |



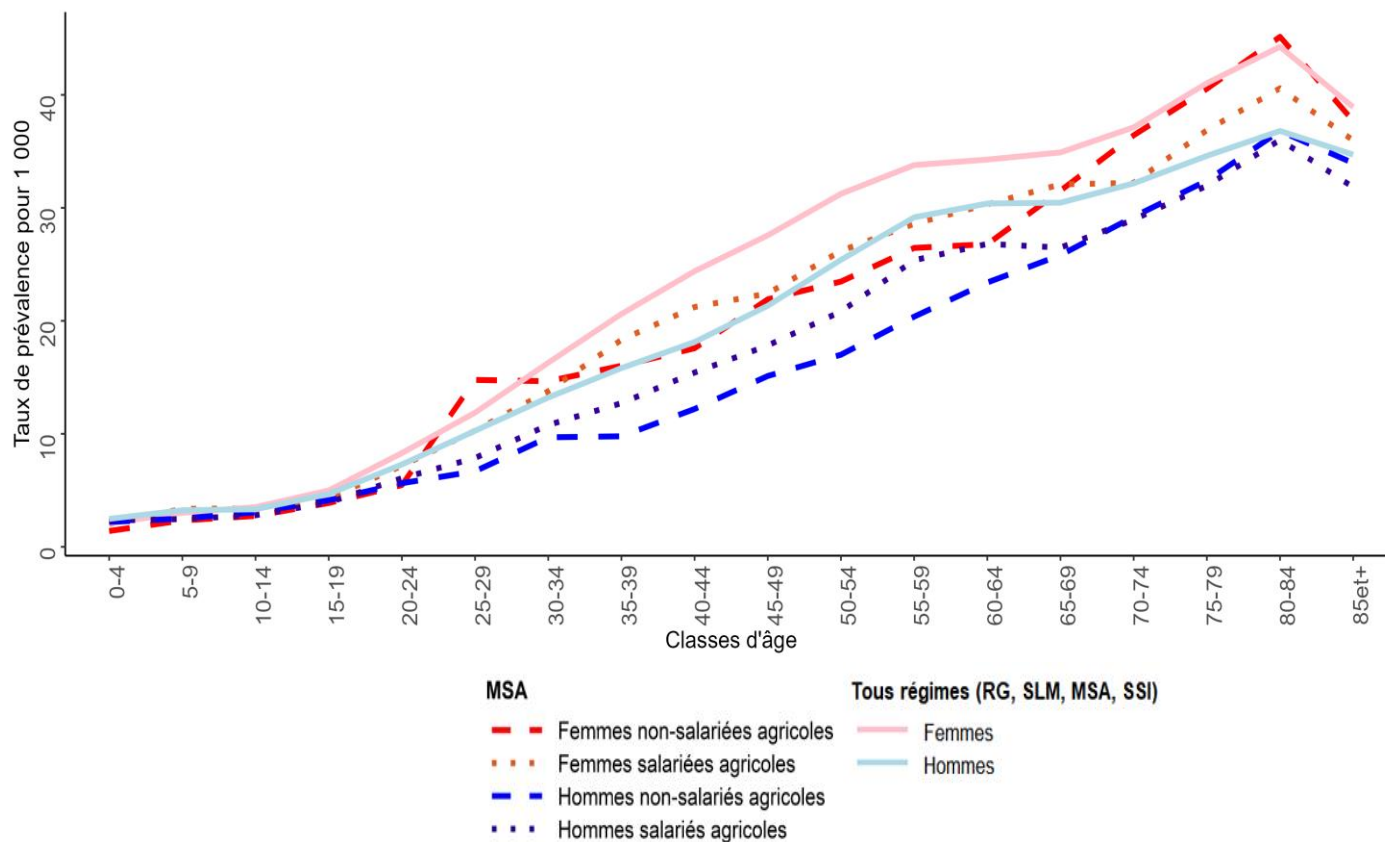
## Maladies inflammatoires ou rares ou vih ou sida

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 61 330
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1,2 %
- Taux de prévalence : 20,9 %
- Âge moyen : 65 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 47,6 % / 52,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 9 535

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

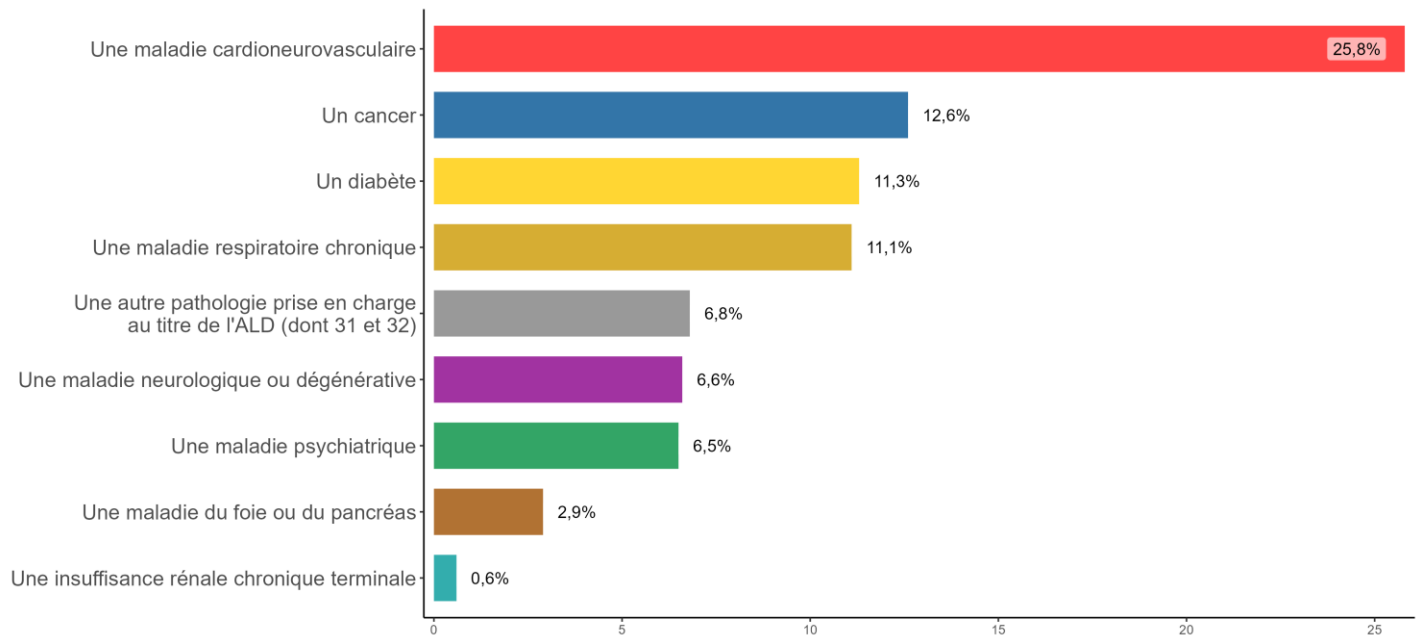


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires ou rares ou VIH ou SIDA*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

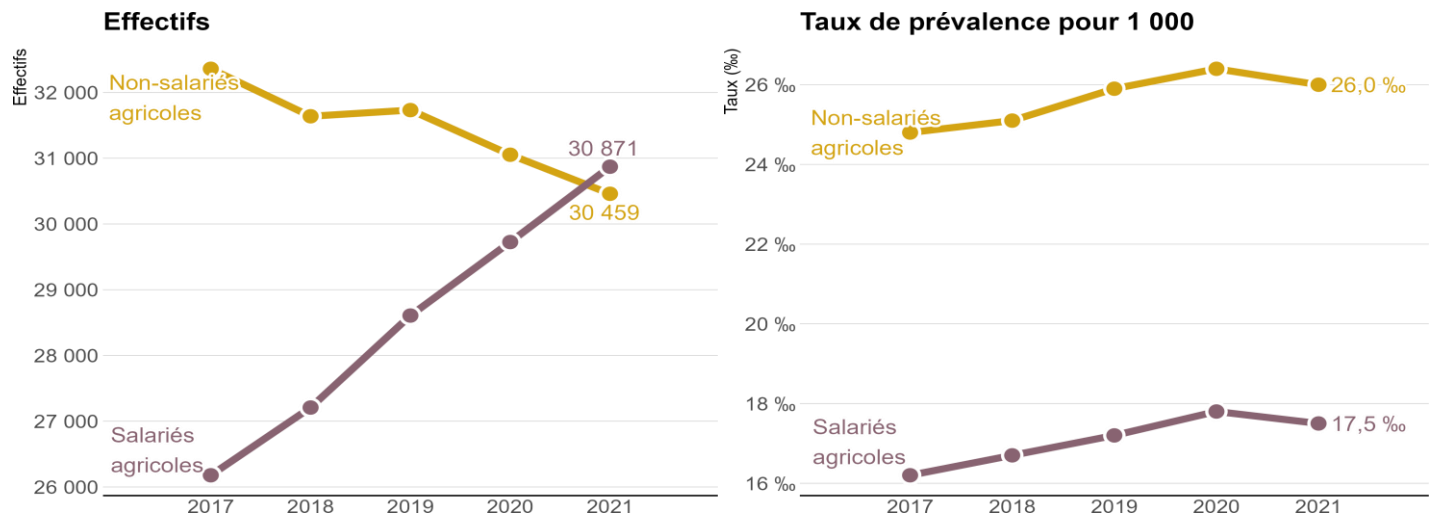
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 30 459                  | 89,3               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 30 871                  | 87,1               | ***             |                                  |                         |
|              |                         |                    |                 | 61 330                           | 332 278 843€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



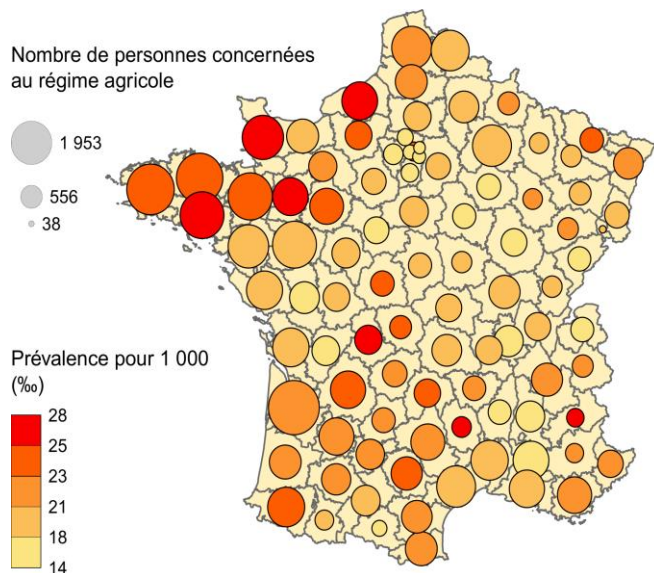
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



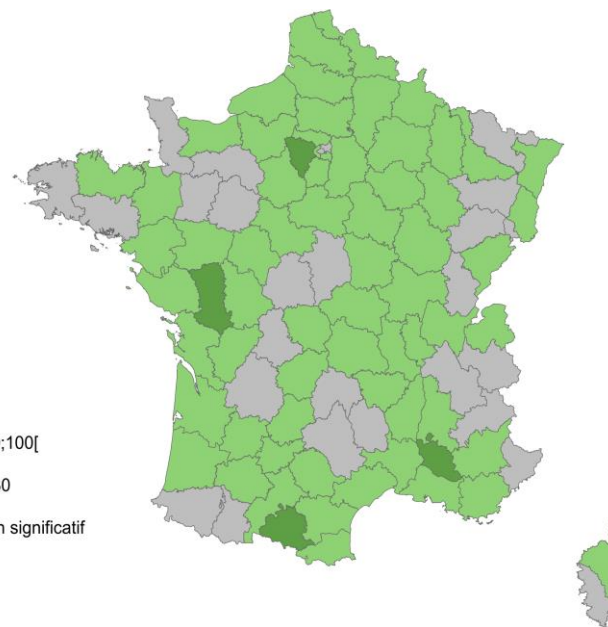
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies inflammatoires ou rares ou vih ou sida (sup\_InfRarVIH\_cat) :

*Regroupement des pathologies maladies inflammatoires chroniques intestinales, polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées, spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées, autres maladies inflammatoires chroniques, maladies métaboliques héréditaires ou amylose, mucoviscidose, hémophilie ou troubles de l'hémostase graves et VIH ou SIDA*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



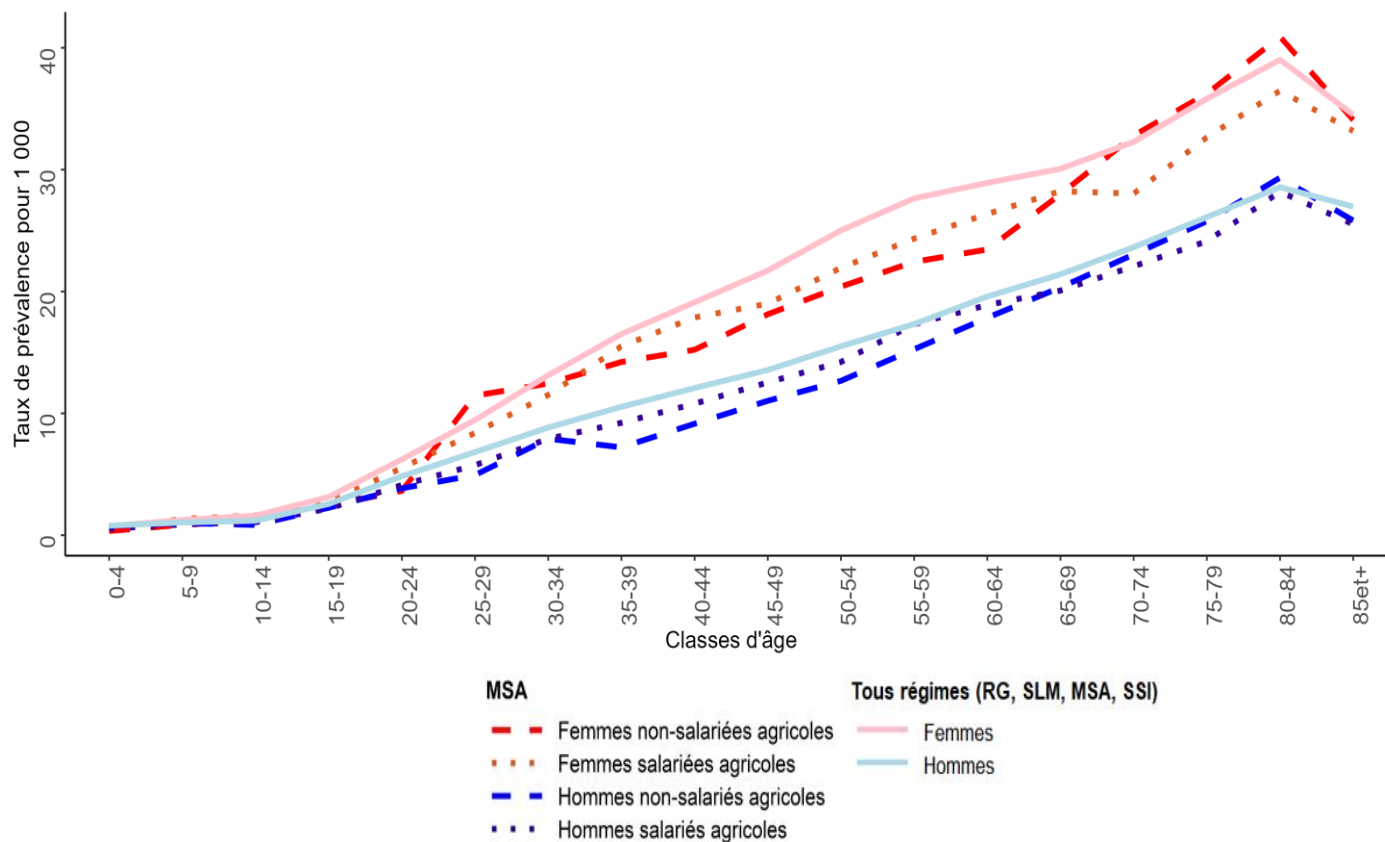
## Maladies inflammatoires chroniques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 49 563
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,7 %
- Taux de prévalence : 16,9 ‰
- Âge moyen : 66,3 ans – Âge médian : 69 ans
- Répartition hommes/femmes : 43,5 % / 56,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 7 265

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

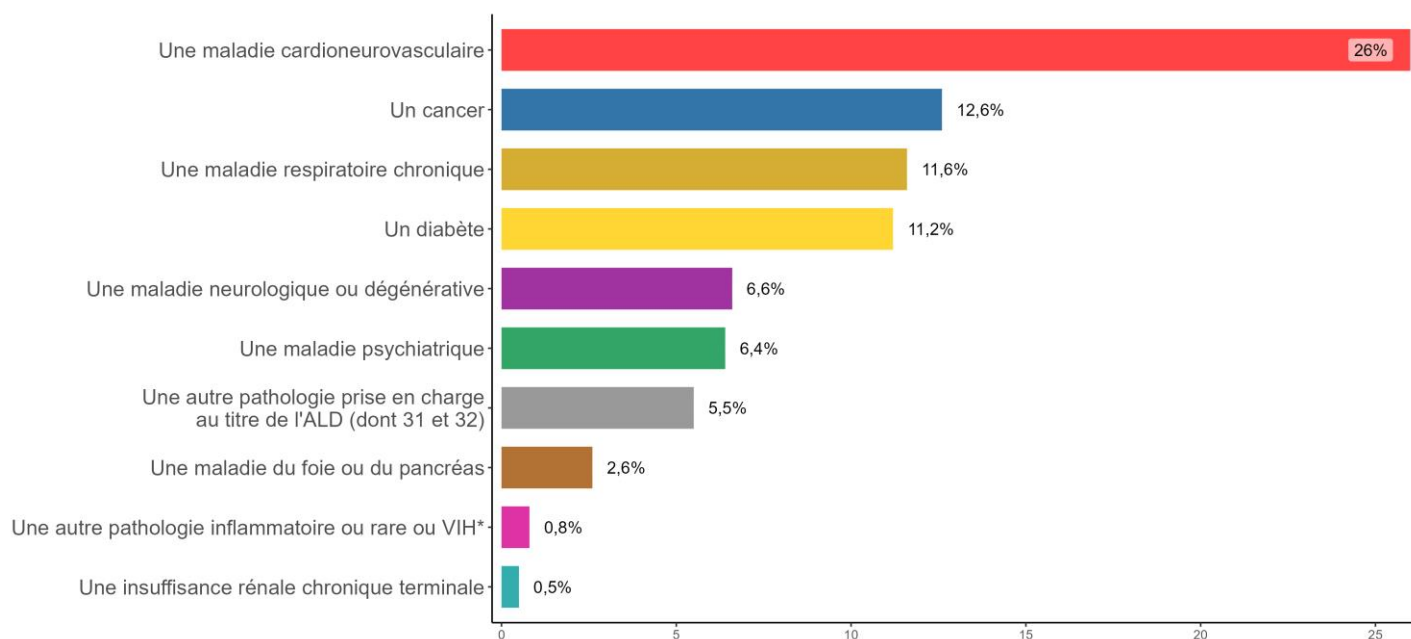


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

51,8 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 0,4 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,2 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,1 % VIH ou SIDA ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 25 408                  | 95,0               | ***             |
| Salariés     | 24 155                  | 91,7               | ***             |

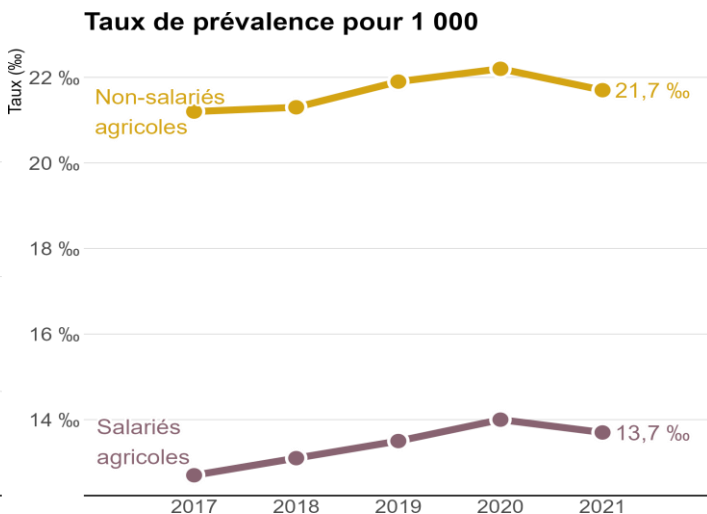
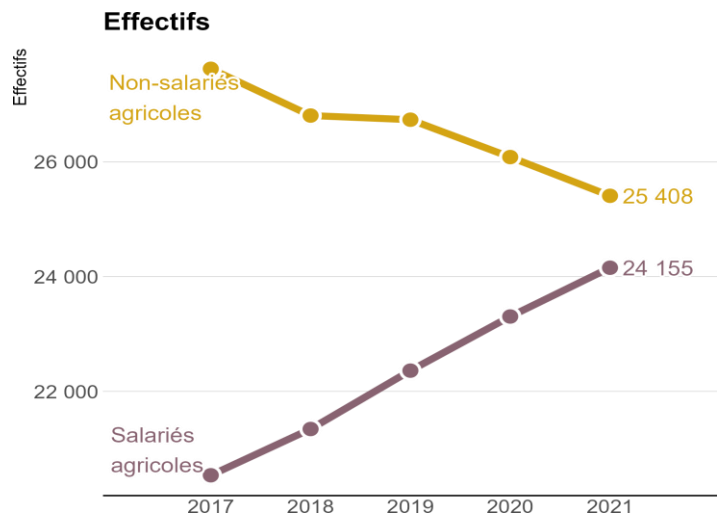
| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 49 563                           | 202 979 686€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



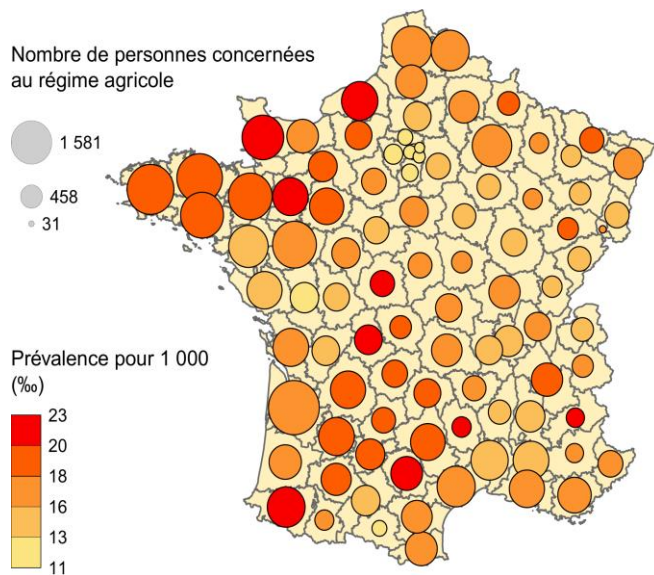
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



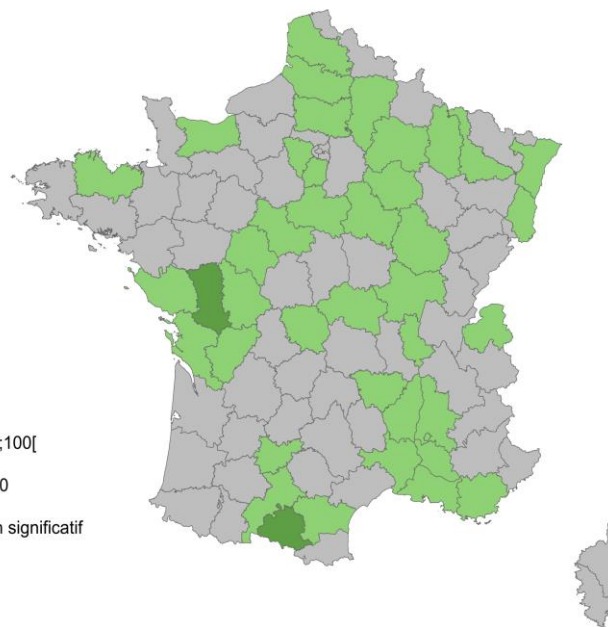
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies inflammatoires chroniques (sup\_Inflam\_cat) :

*Regroupement des pathologies maladies inflammatoires chroniques intestinales, polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées, spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées et autres maladies inflammatoires chroniques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



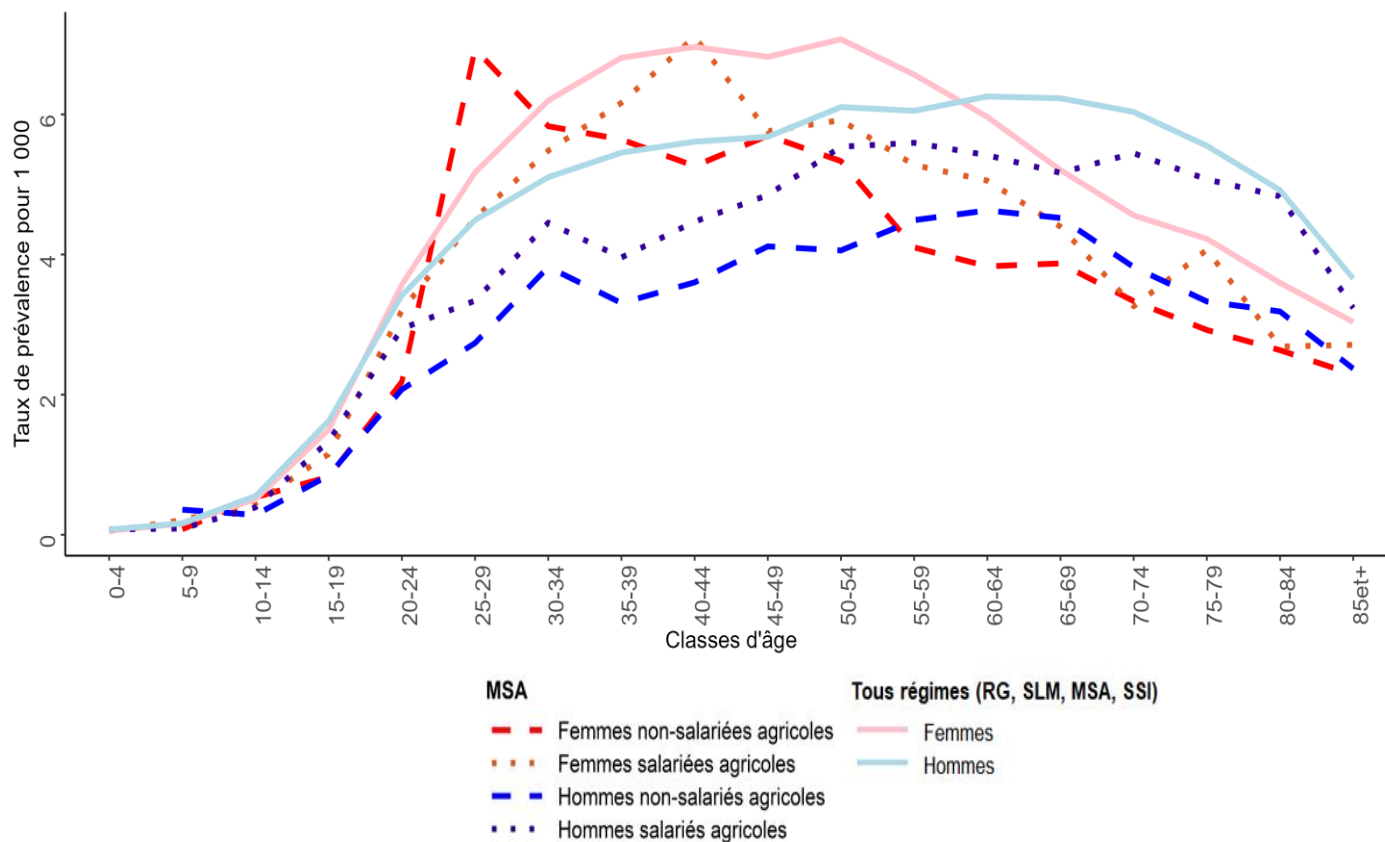
## Maladies inflammatoires chroniques intestinales

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 10 466
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,4 %
- Taux de prévalence : 3,6 %
- Âge moyen : 54,9 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,2 % / 44,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 729

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

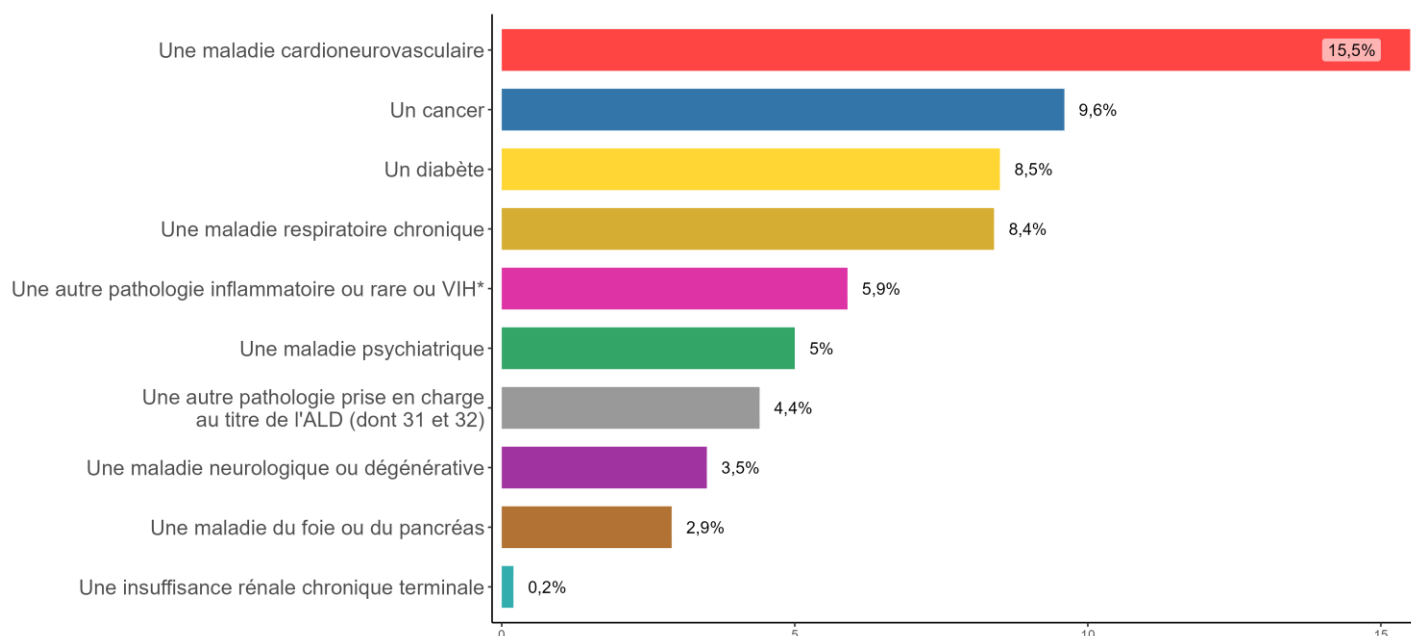


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

41,8 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires chroniques intestinales*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 3,7 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 1,3 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 0,7 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,3 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,2 % VIH ou SIDA ; 0,1 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

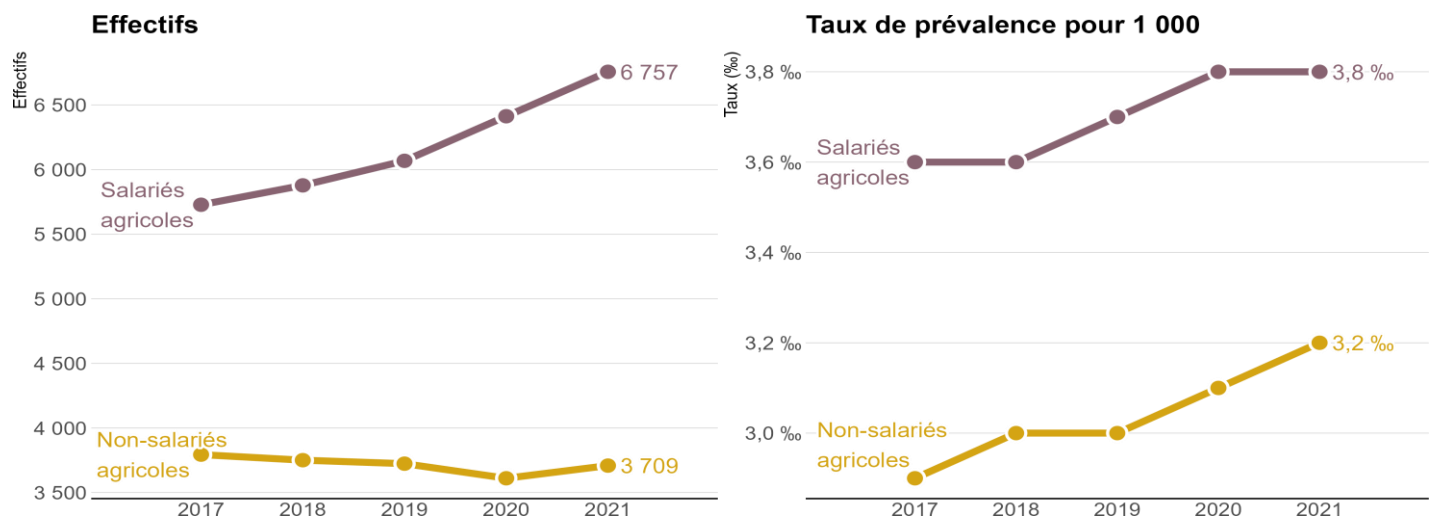
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 3 709                   | 70                 | ***             | 10 466                           | 48 319 282€             |
| Salariés     | 6 757                   | 86                 | ***             |                                  |                         |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



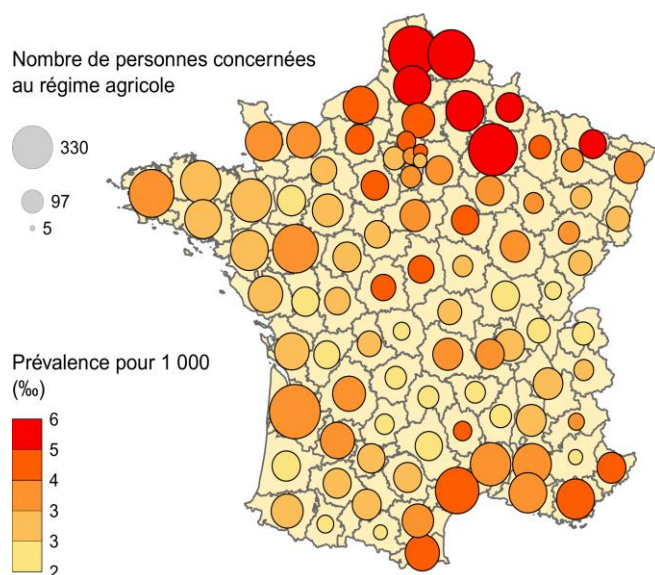
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



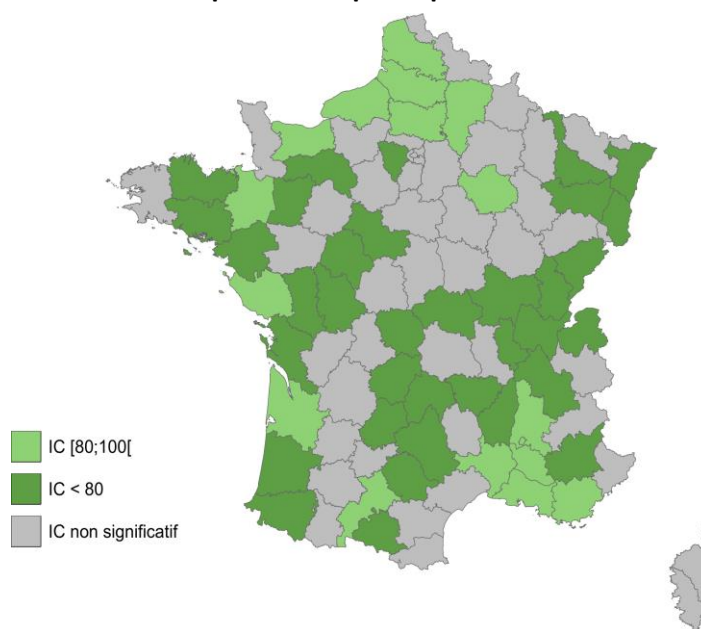
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies inflammatoires chroniques intestinales (top\_IRCrCH\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie de Crohn, arthropathie au cours de la maladie de Crohn, recto-colite hémorragique ou arthropathie au cours de colite ulcéreuse, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie chronique inflammatoire de l'intestin comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



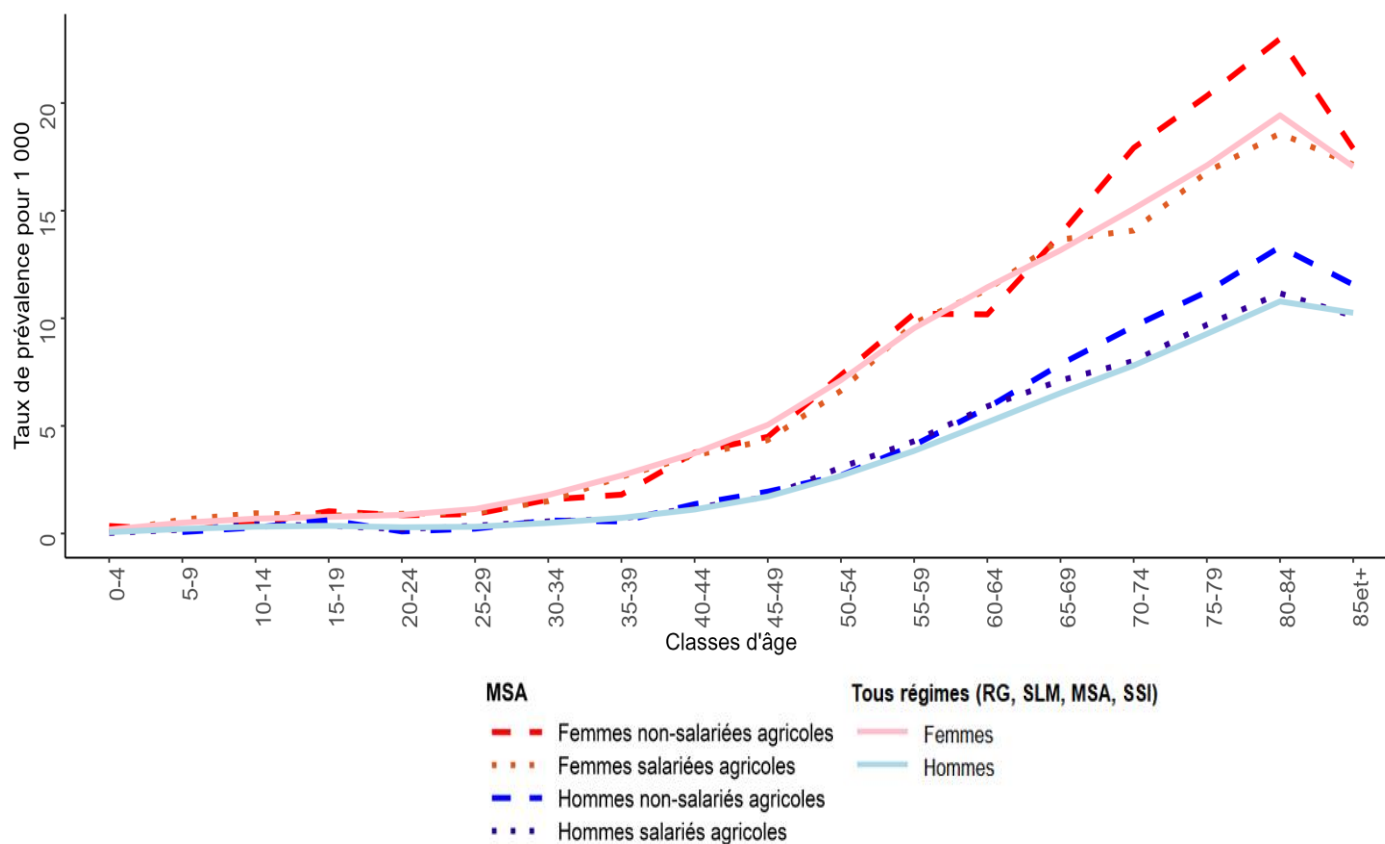
## Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 19 137
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,6 %
- Taux de prévalence : 6,5 %
- Âge moyen : 72,3 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 34,9 % / 65,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 2 368

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

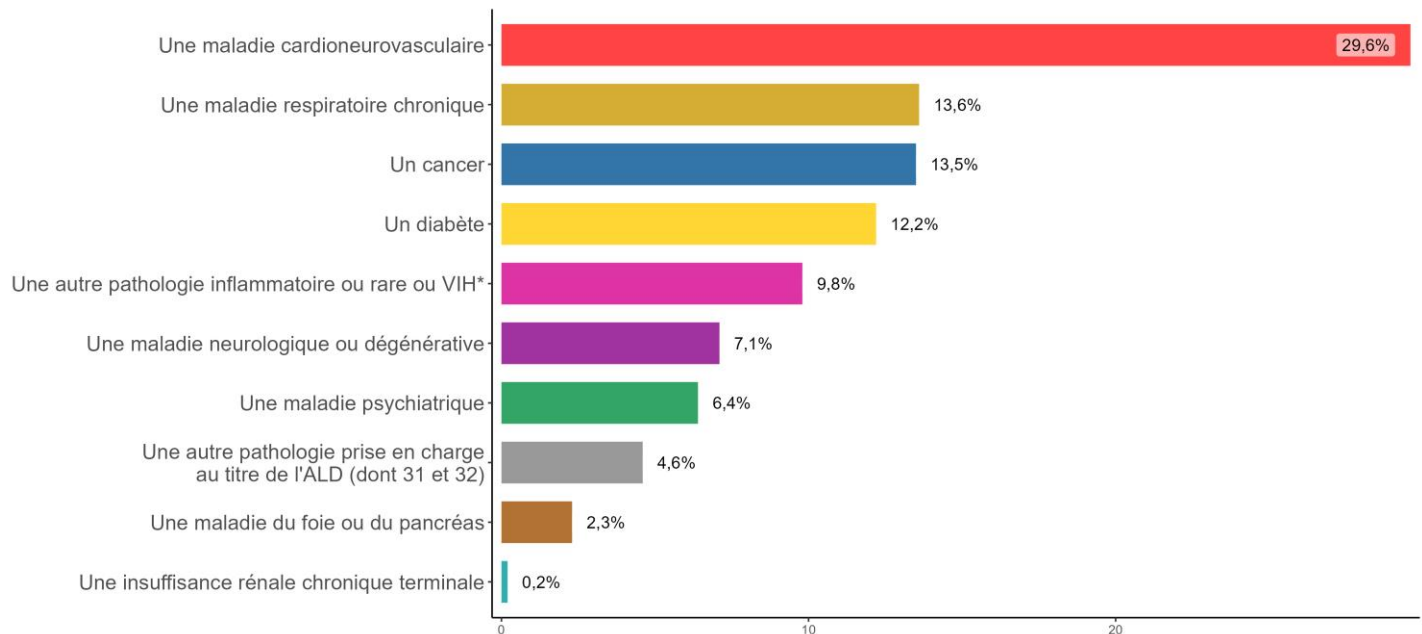


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,3 % des assurés pris en charge pour *Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 5,8 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 3,1 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,7 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,5 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,1 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,1 % VIH ou SIDA ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

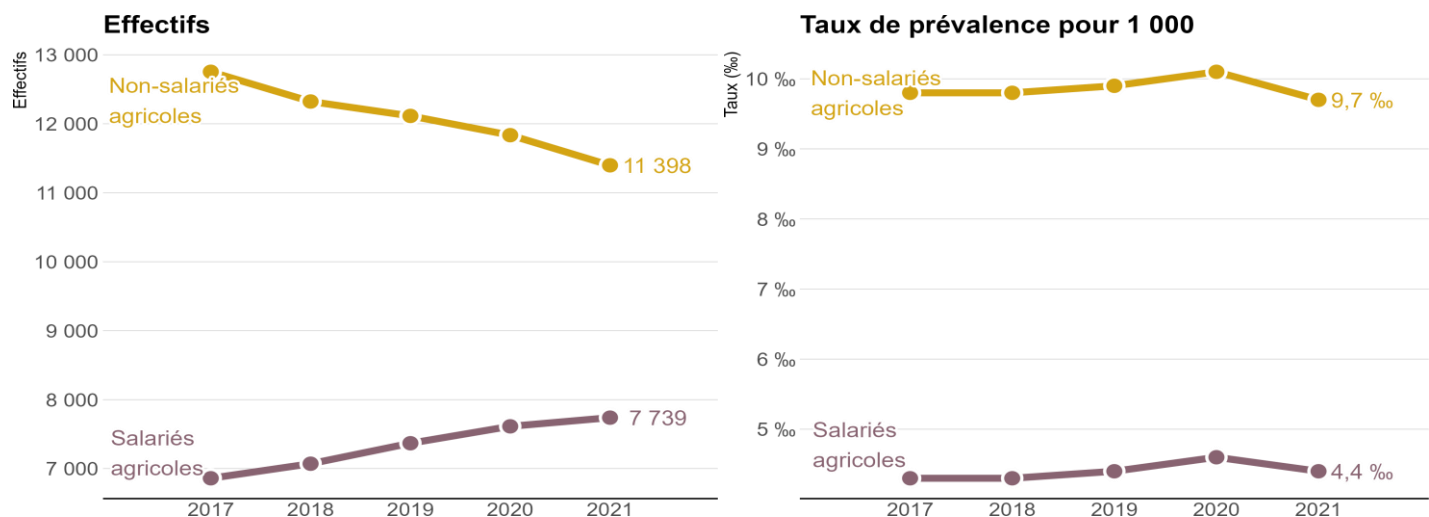
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                  | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 11 398                  | 111,8              | ***              | 19 137                           | 71 537 182€             |
| Salariés     | 7 739                   | 100,9              | Non significatif |                                  |                         |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



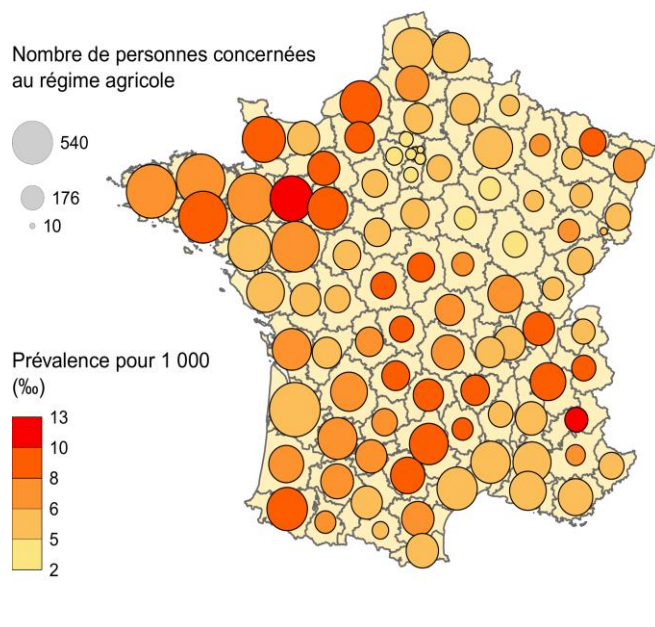
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



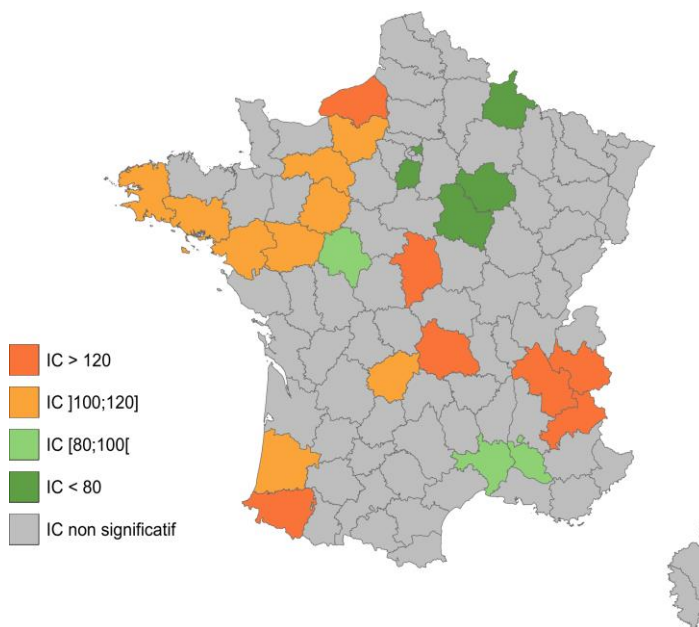
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées (top\_IRPolyA\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'arthrite rhumatoïde, ou arthrites juvéniles, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une arthrite rhumatoïde ou arthrite juvénile comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



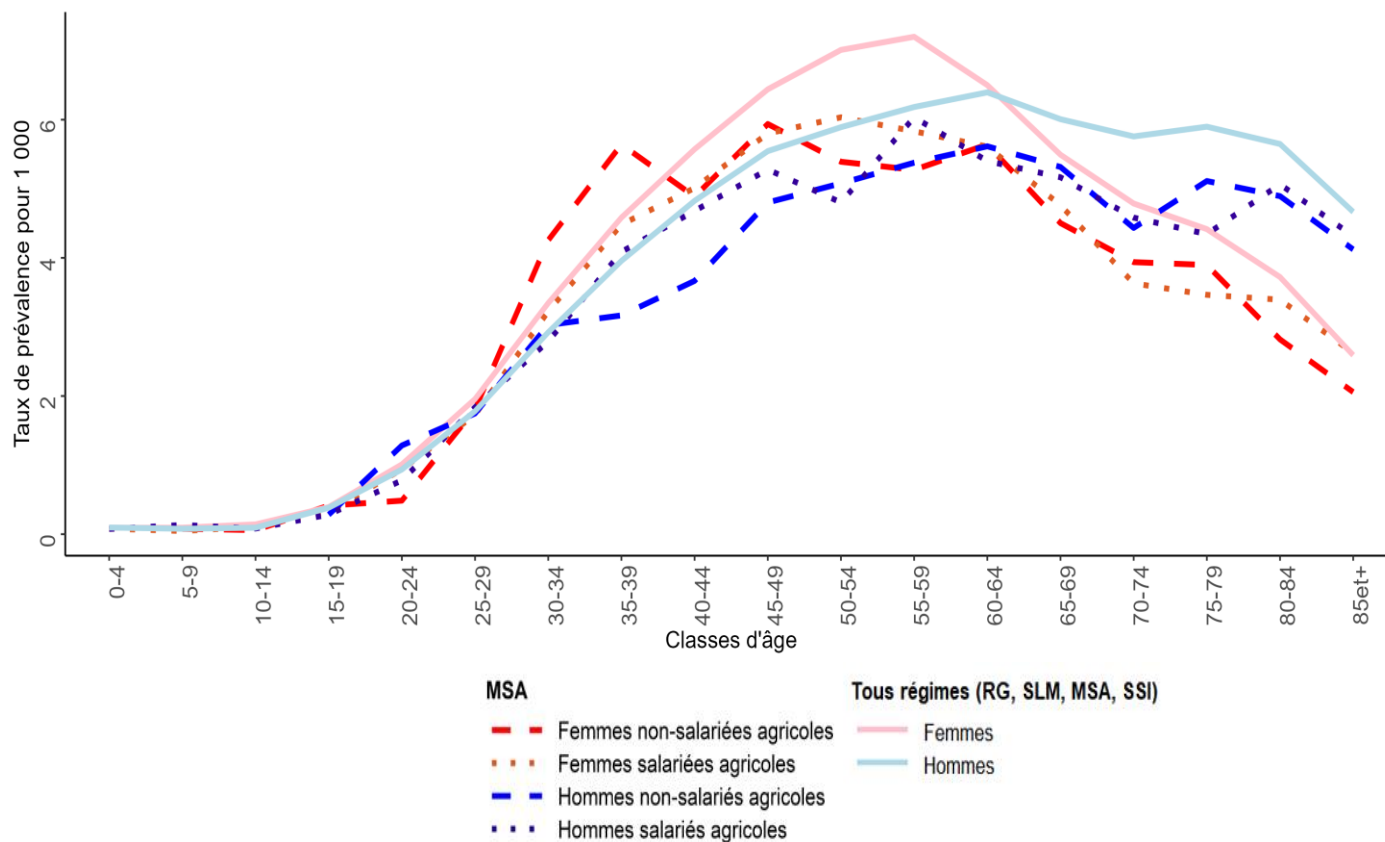
## Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 10 077
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,8 %
- Taux de prévalence : 3,4 %
- Âge moyen : 59,2 ans – Âge médian : 59 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,6 % / 42,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 618

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

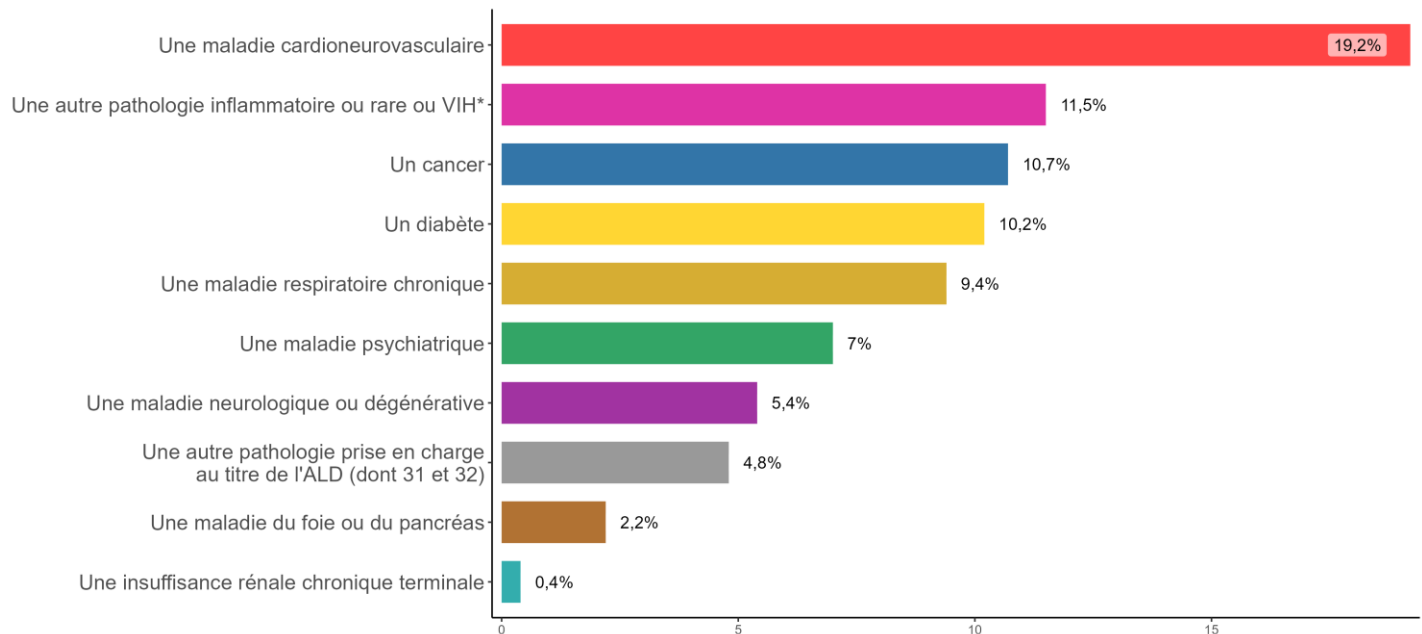


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

49,2 % des assurés pris en charge pour *Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 6 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 3,9 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 1,8 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,4 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,1 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,1 % VIH ou SIDA ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

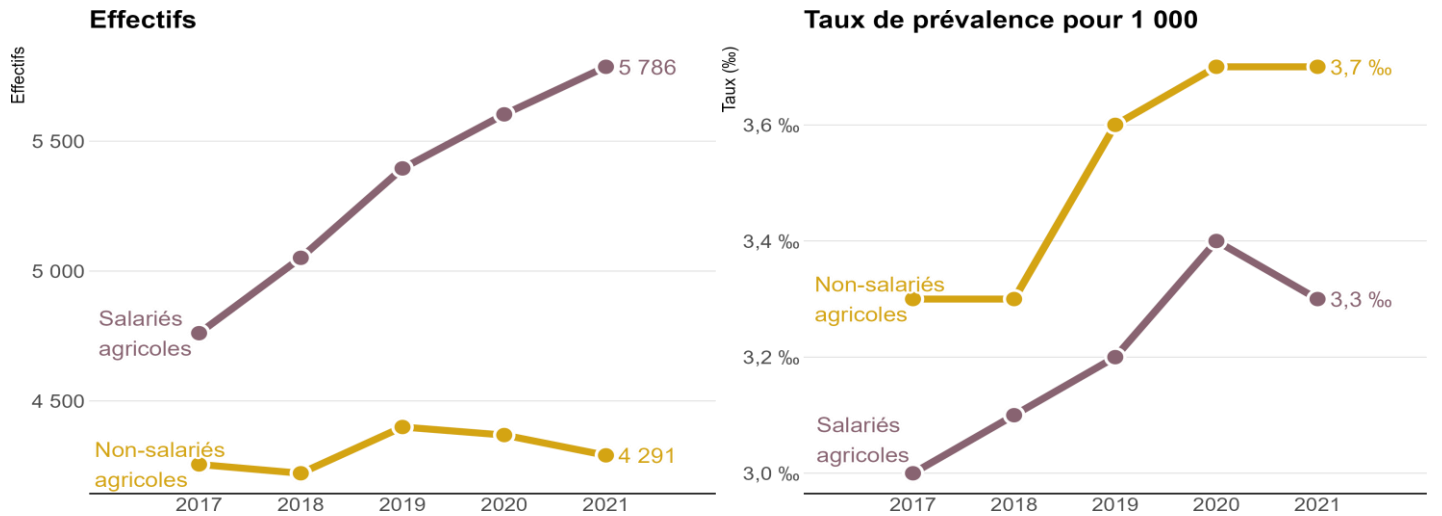
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 4 291                   | 84,5               | ***             | 10 077                           | 49 624 595€             |
| Salariés     | 5 786                   | 88,8               | ***             |                                  |                         |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



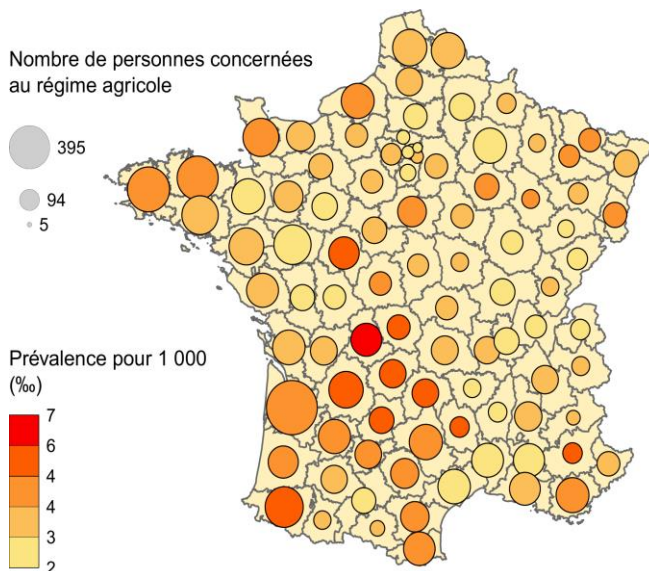
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



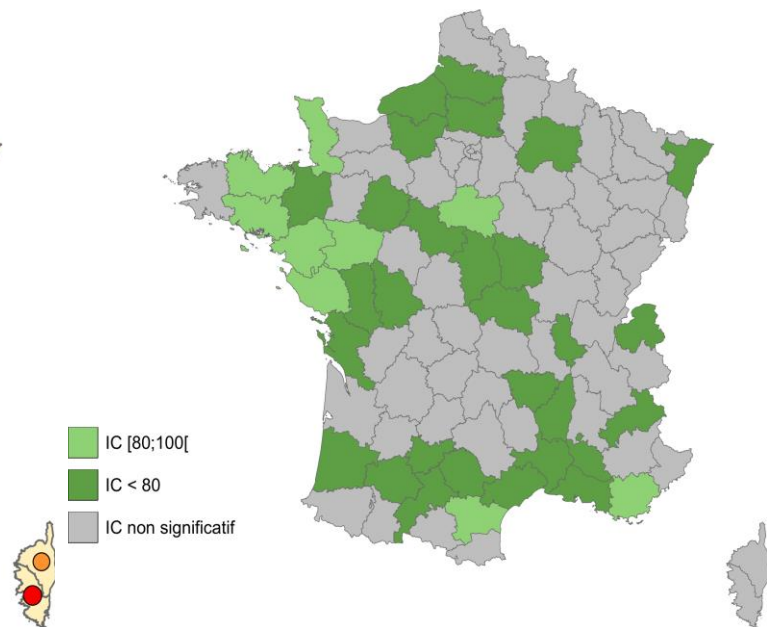
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées (top\_IRSponA\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de spondylarthrite ankylosante ou arthropathie psoriasique ou entéropathique, ou autres spondylopathie inflammatoire, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs ou spondylarthrite ankylosante juvénile au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une spondylarthrite ankylosante ou une arthropathie psoriasique ou entéropathique ou une autre spondylopathie inflammatoire comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



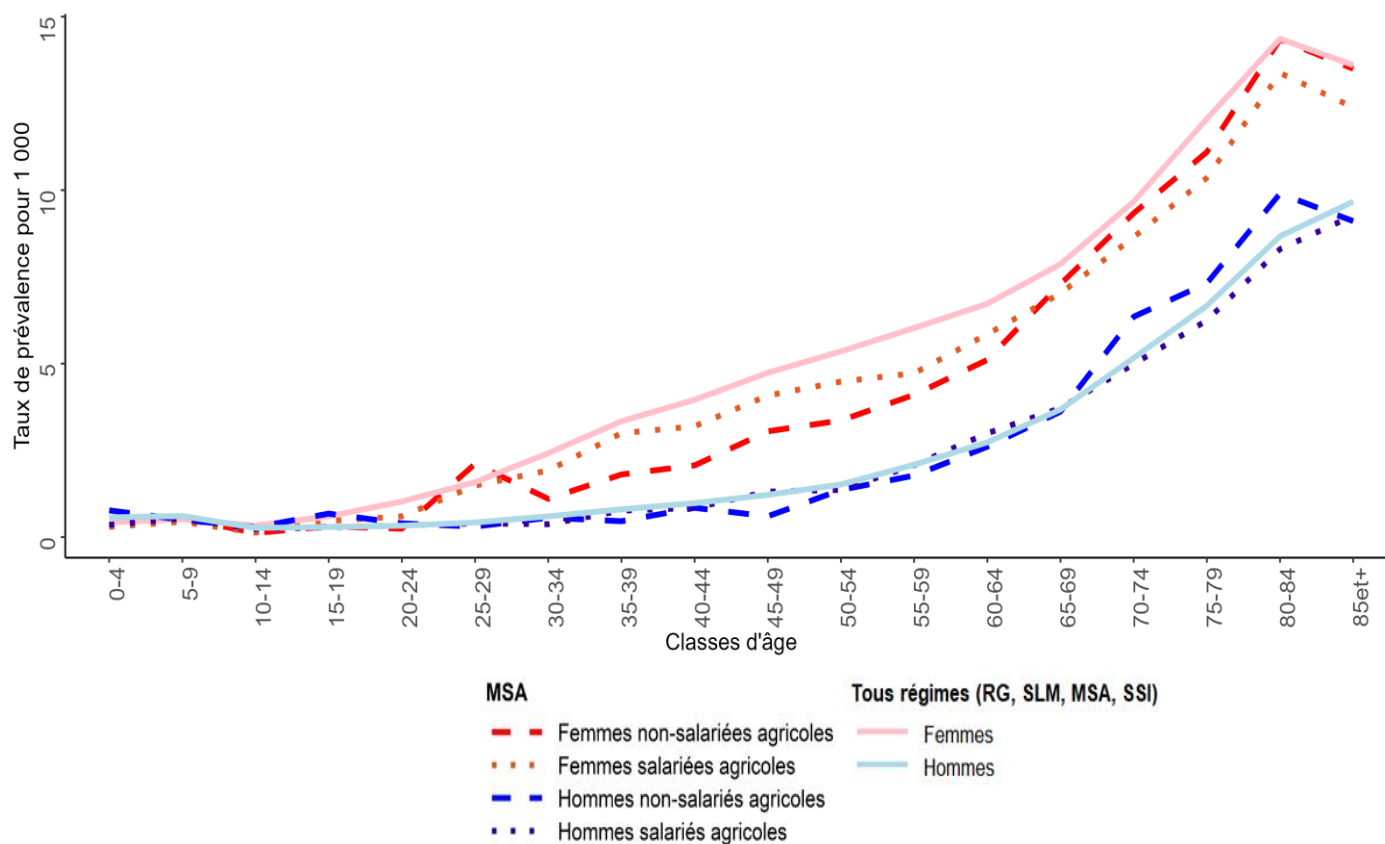
## Autres maladies inflammatoires chroniques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 12 294
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 1,1 %
- Taux de prévalence : 4,2 %
- Âge moyen : 72,8 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 35 % / 65 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 2 459

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

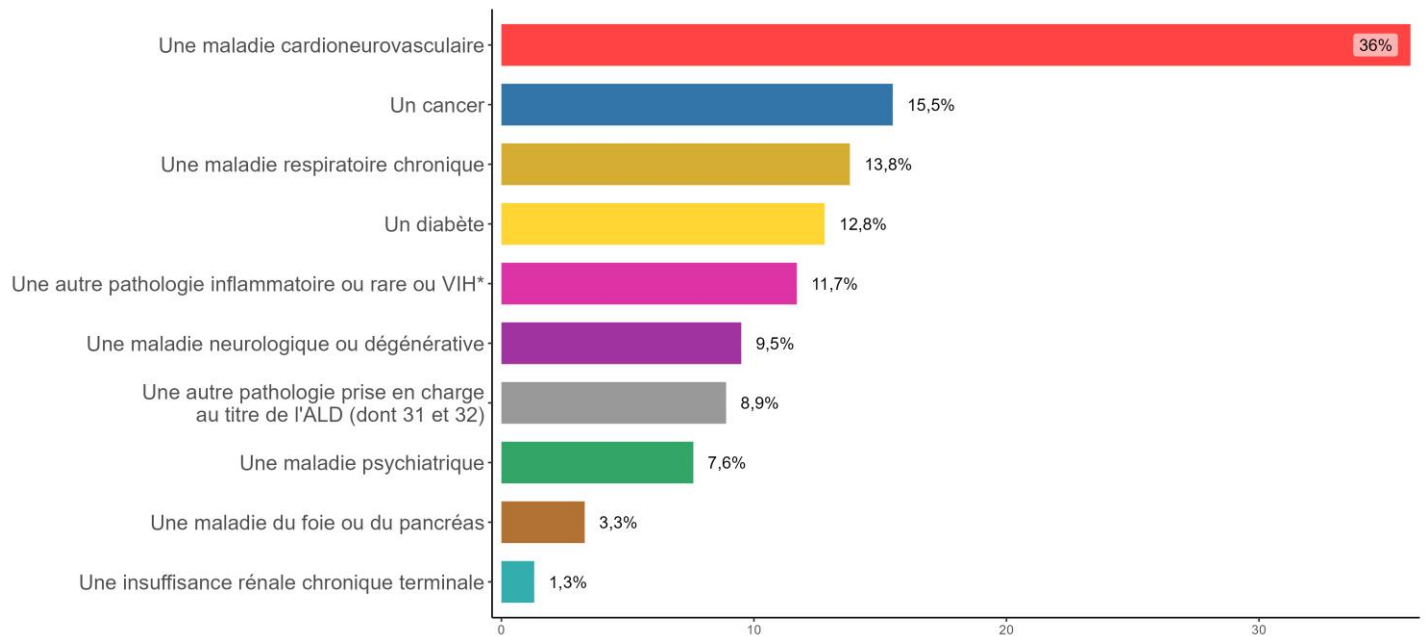


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,9 % des assurés pris en charge pour *Autres maladies inflammatoires chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 9 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 1,4 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,6 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,6 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,5 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,1 % VIH ou SIDA ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

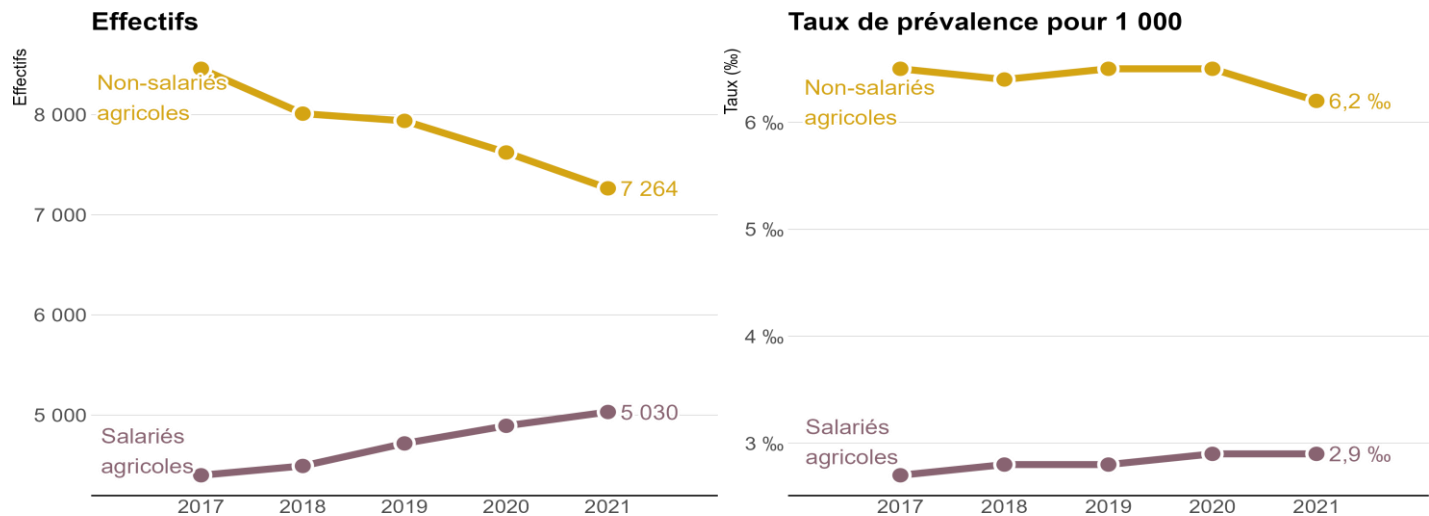
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 7 264                   | 96,5               | ***             | 12 294                           | 33 498 627€             |
| Salariés     | 5 030                   | 89,7               | ***             |                                  |                         |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



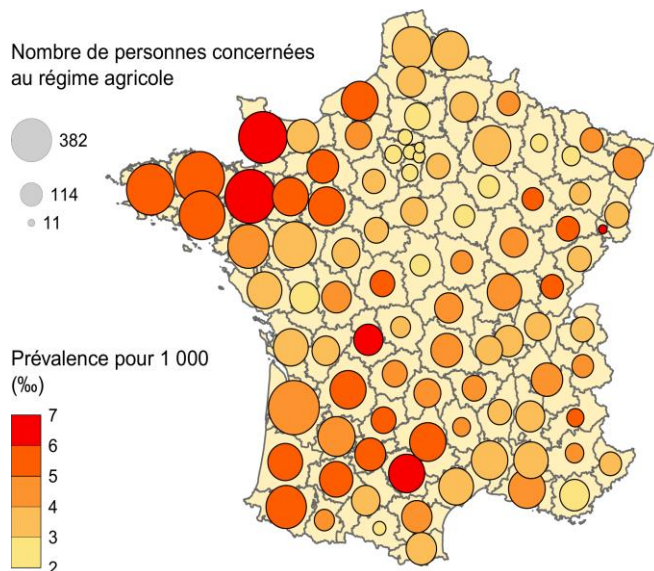
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



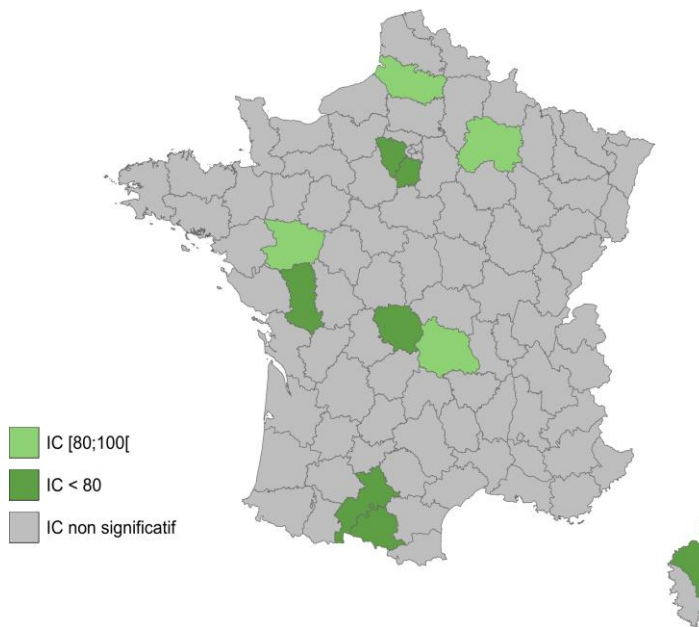
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres maladies inflammatoires chroniques (top\_IRautre\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de lupus érythémateux, autres affections localisées du tissu conjonctif, périartérite noueuse ou affections apparentées, autres vasculopathies nécrosantes et lupus érythémateux disséminé, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une autre maladie inflammatoire comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



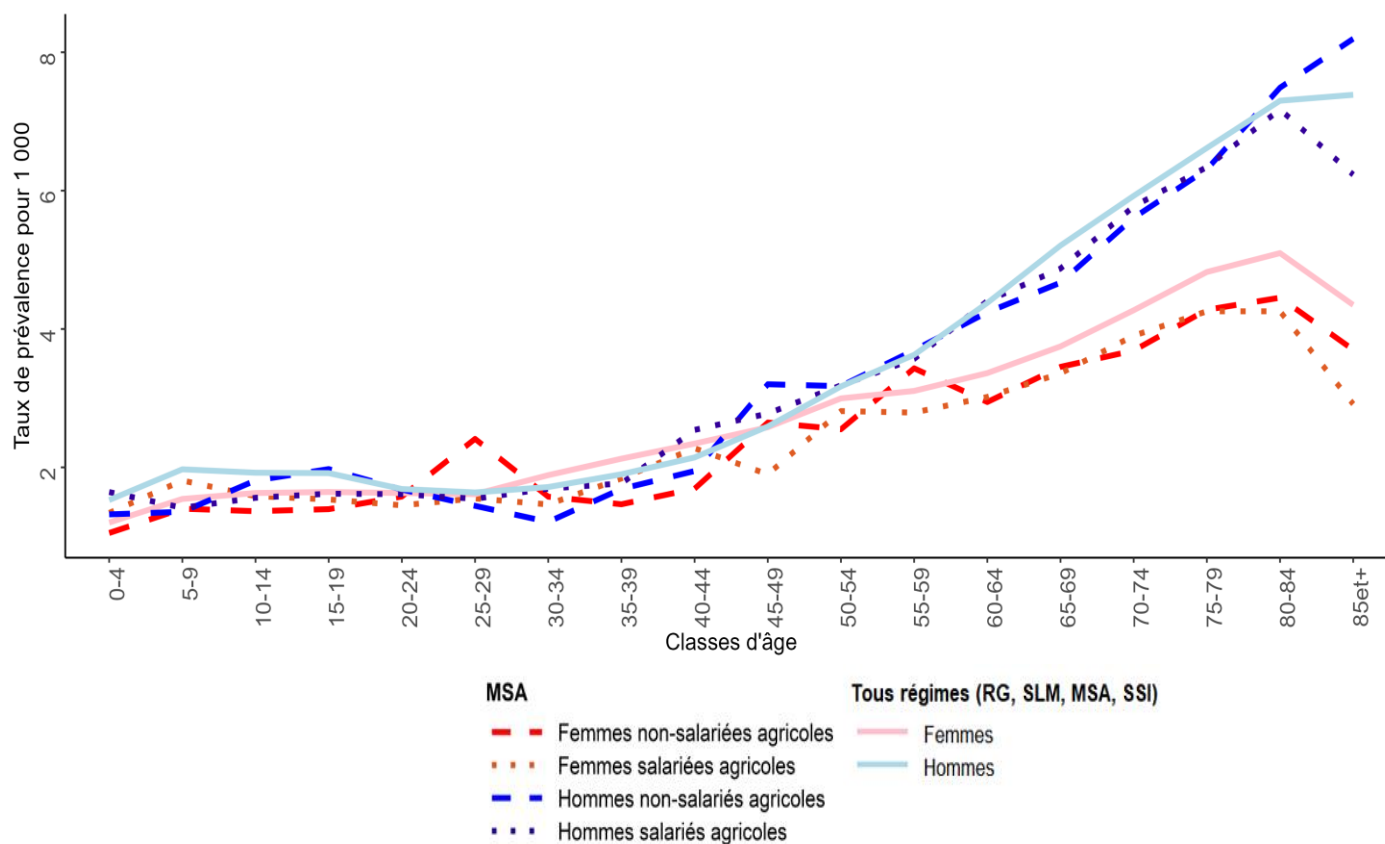
## Maladies rares

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 9 337
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,5 %
- Taux de prévalence : 3,2 ‰
- Âge moyen : 61,5 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 61 % / 39 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 880

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

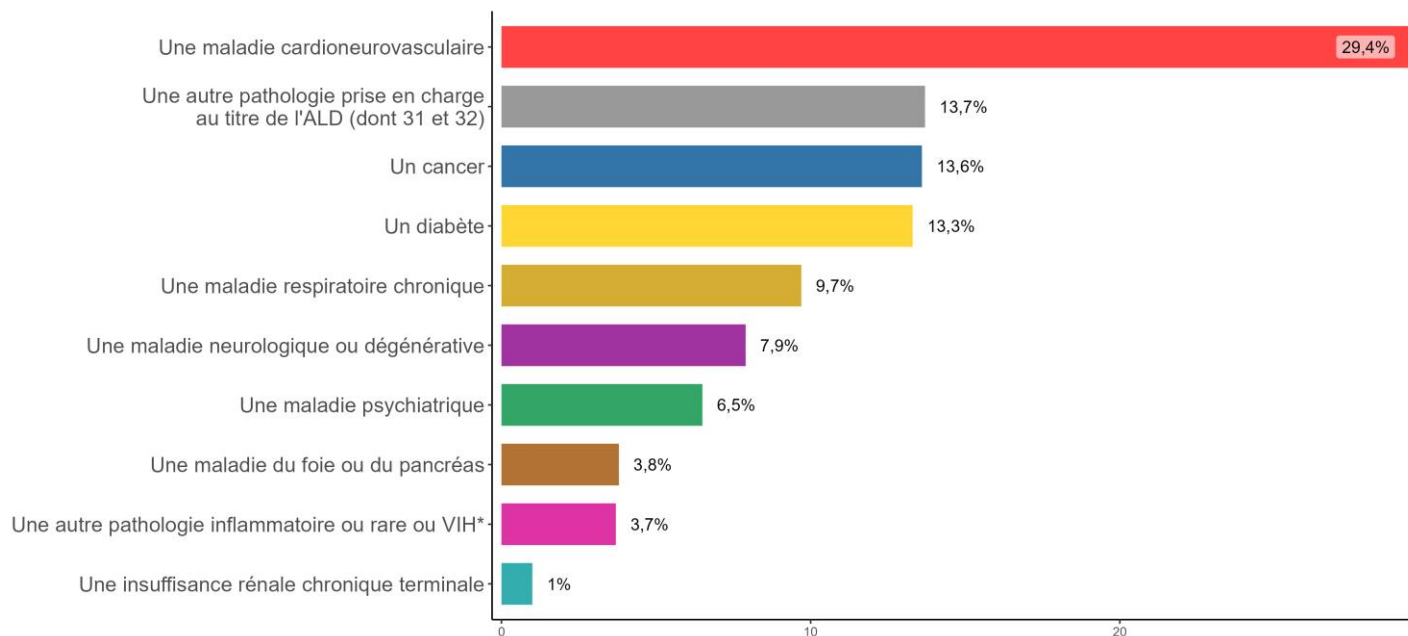


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

60,4 % des assurés pris en charge pour *Maladies rares*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 1,5 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 1,2 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 0,6 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,5 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,2 % VIH ou SIDA.

## Indices comparatifs et coût

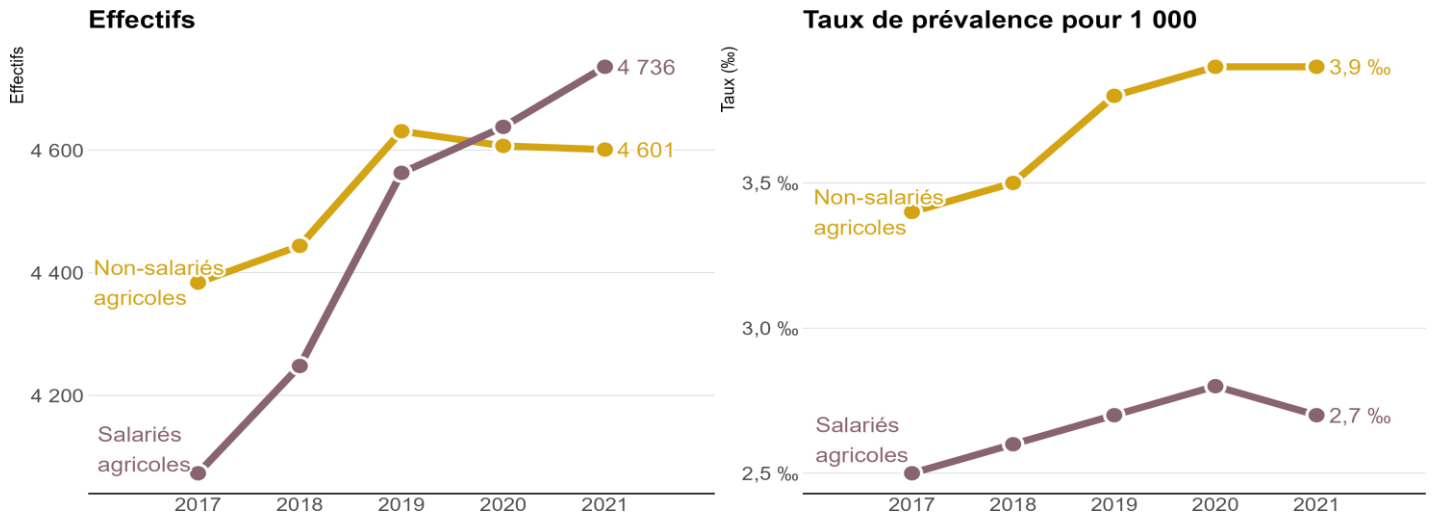
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 4 601                   | 94,8               | ***             | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 4 736                   | 93,2               | ***             |                                  |                         |
|              |                         |                    |                 | 9 337                            | 105 620 011€            |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



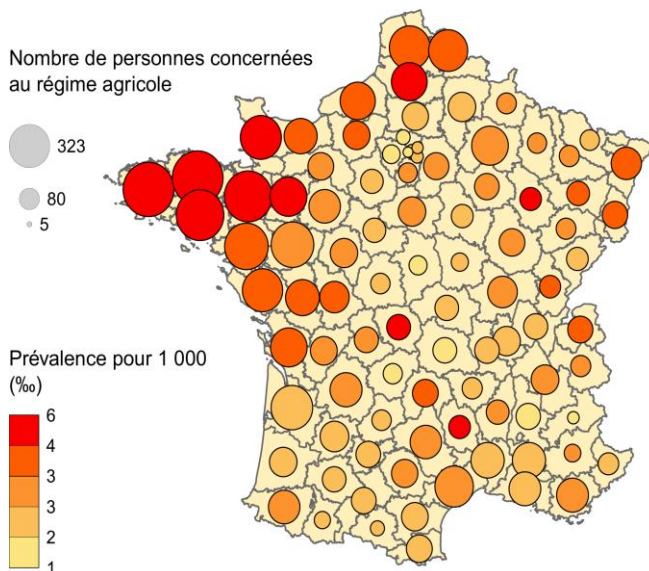
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



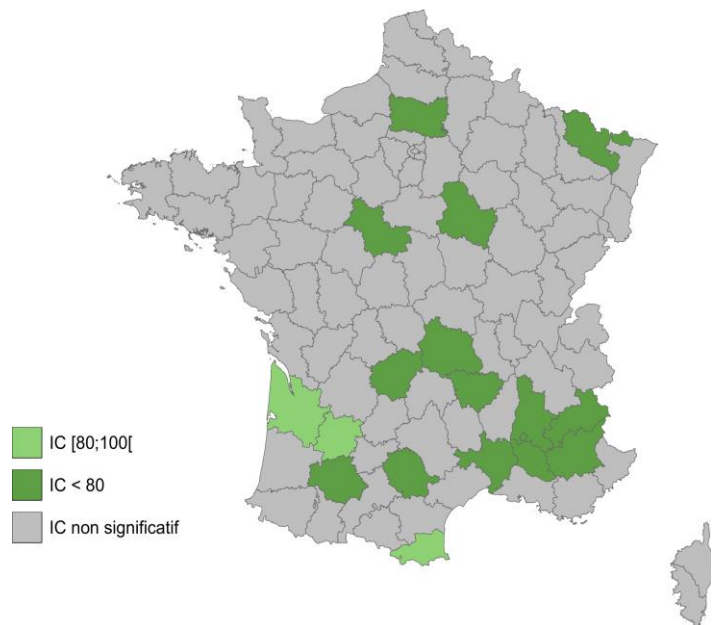
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies rares (sup\_Rares\_cat) :

*Regroupement des pathologies maladies métaboliques héréditaires ou amylose, mucoviscidose et hémophilie ou troubles de l'hémostase graves*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



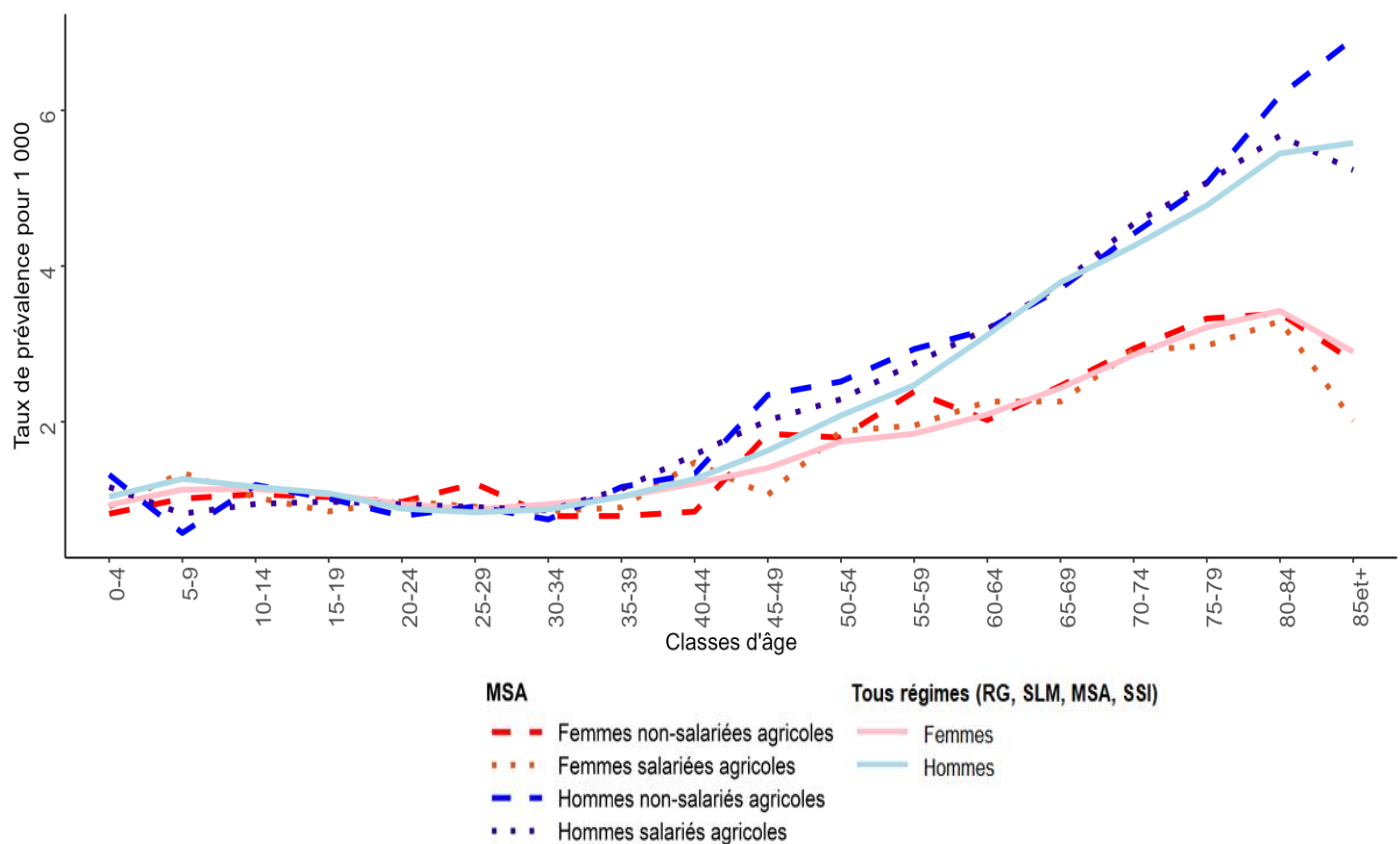
## Maladies métaboliques héréditaires ou amylose

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 6 845
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,3 %
- Taux de prévalence : 2,3 ‰
- Âge moyen : 63,4 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,5 % / 37,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 522

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

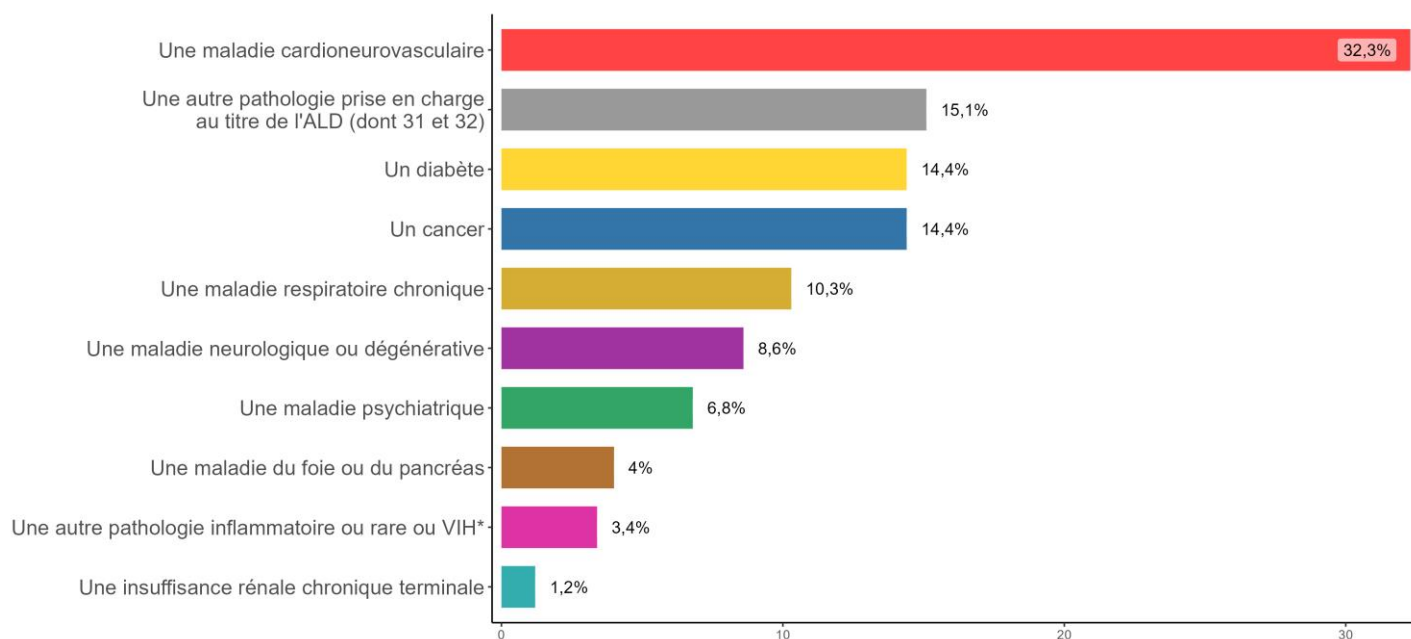


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,8 % des assurés pris en charge pour *Maladies métaboliques héréditaires ou amylose*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 1,3 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 1 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,6 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,4 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,2 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,1 % VIH ou SIDA ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

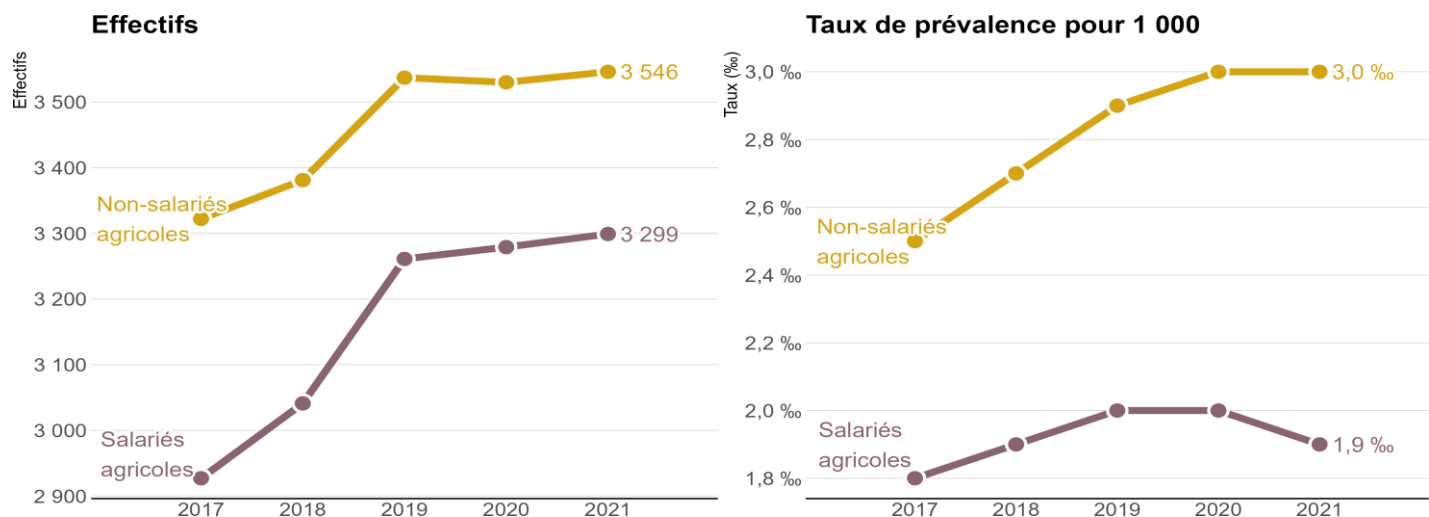
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 3 546                   | 106,8              | ***              | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 3 299                   | 101,0              | Non significatif |                                  |                         |
|              |                         |                    |                  | 6 845                            | 55 768 993€             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



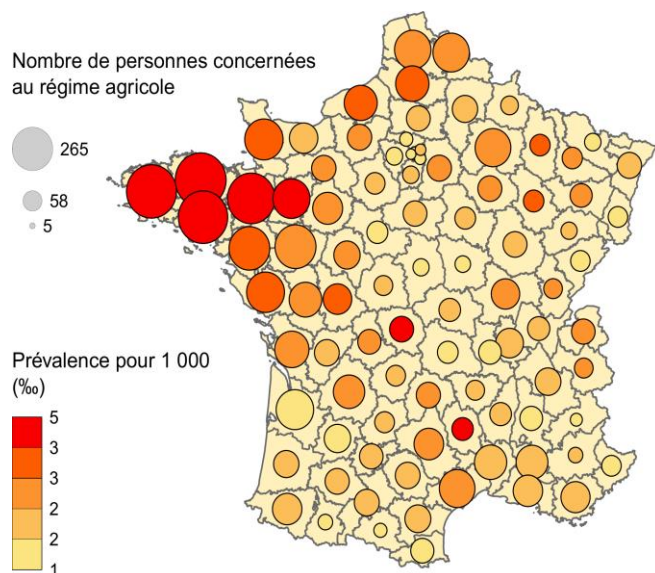
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



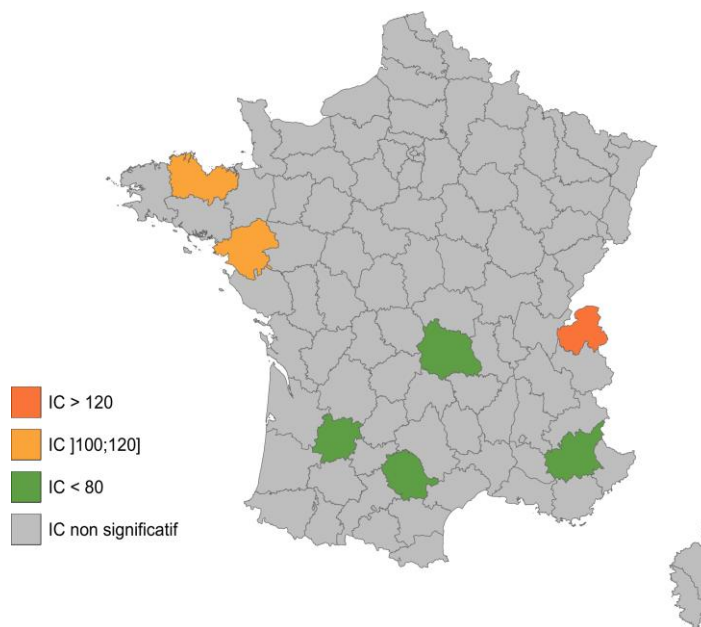
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies métaboliques héréditaires ou amylose (top\_IRMMHer\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) n°17 (Maladies métaboliques héréditaires) au cours de l'année n selon la liste CnamTS, et/ou personnes en ALD au cours de l'année n avec code CIM-10 d'amylose, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une amylose comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



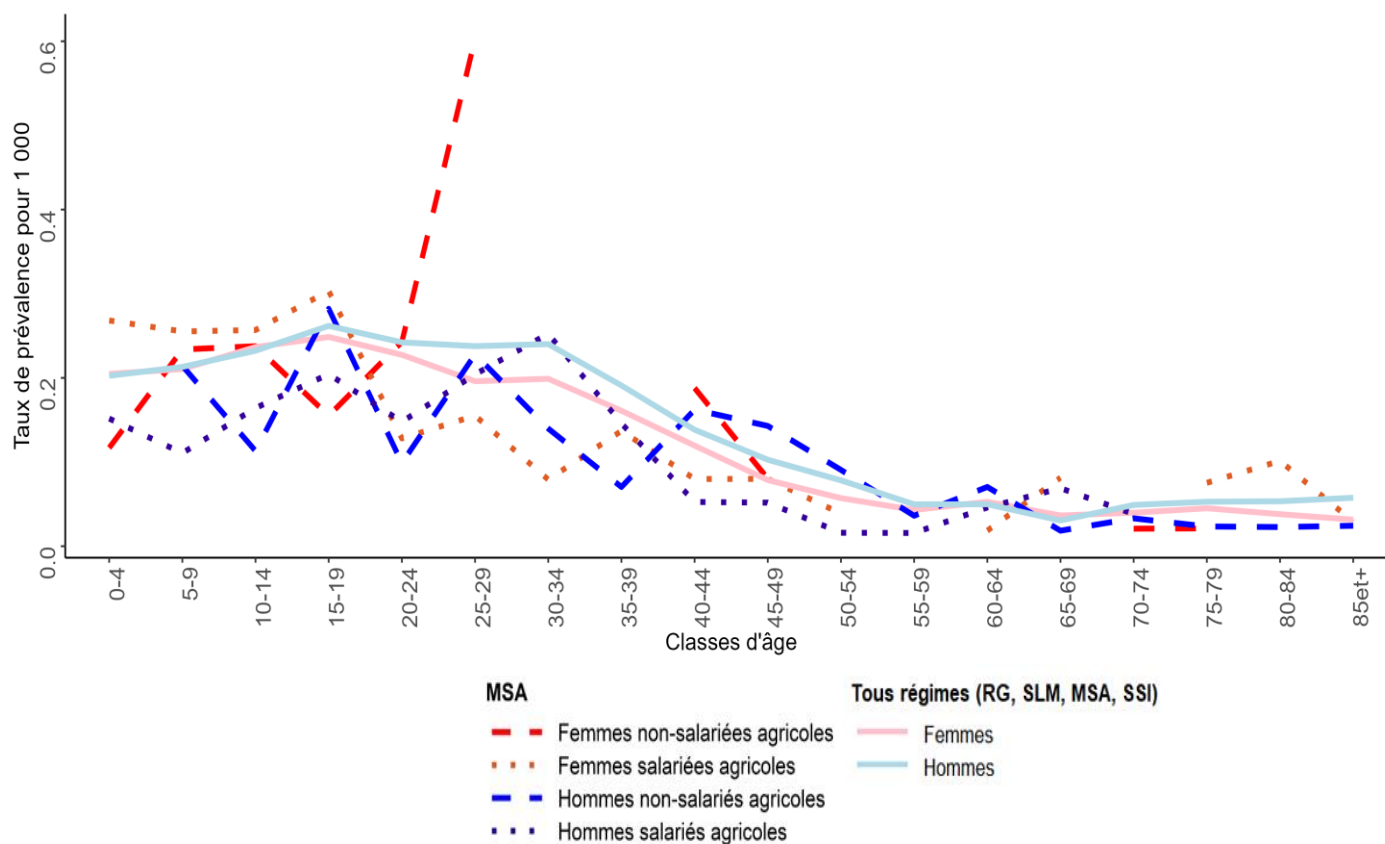
## Mucoviscidose

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 267
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 2,6 %
- Taux de prévalence : 0,1 %
- Âge moyen : 31,3 ans – Âge médian : 26 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,1 % / 44,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 46

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

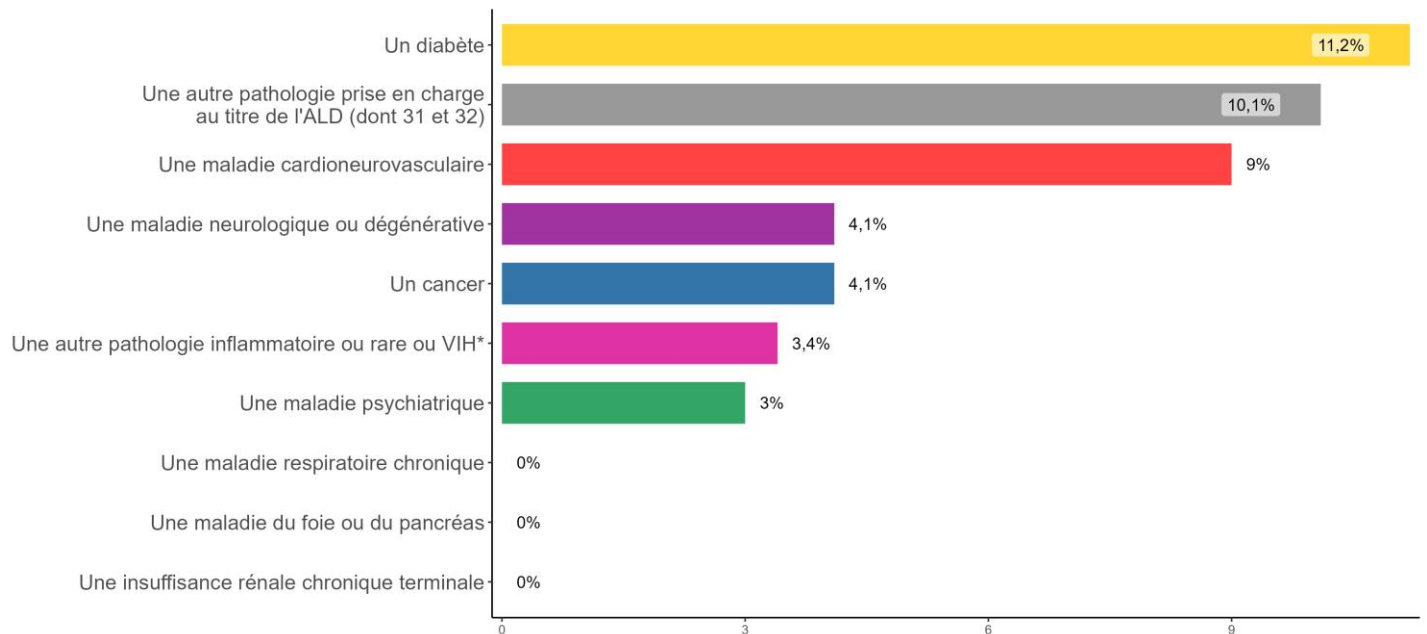


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

32,6 % des assurés pris en charge pour *Mucoviscidose*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 1,1 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 1,1 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,4 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,4 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,4 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0 % VIH ou SIDA.

## Indices comparatifs et coût

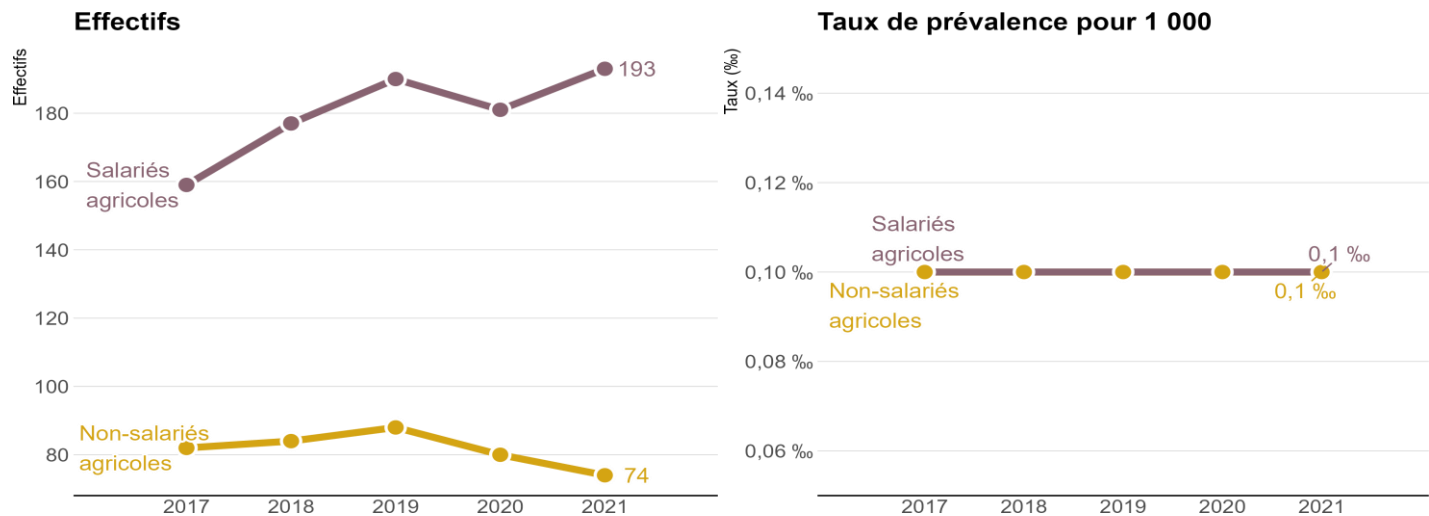
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
| Non-salariés | 74                      | 75,8               | **              | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Salariés     | 193                     | 79,2               | ***             |                                  |                         |
|              |                         |                    |                 | 267                              | 17 833 543€             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



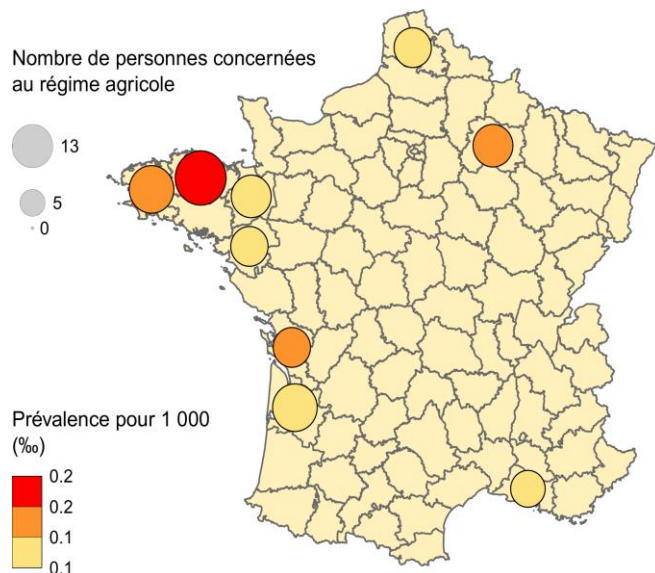
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



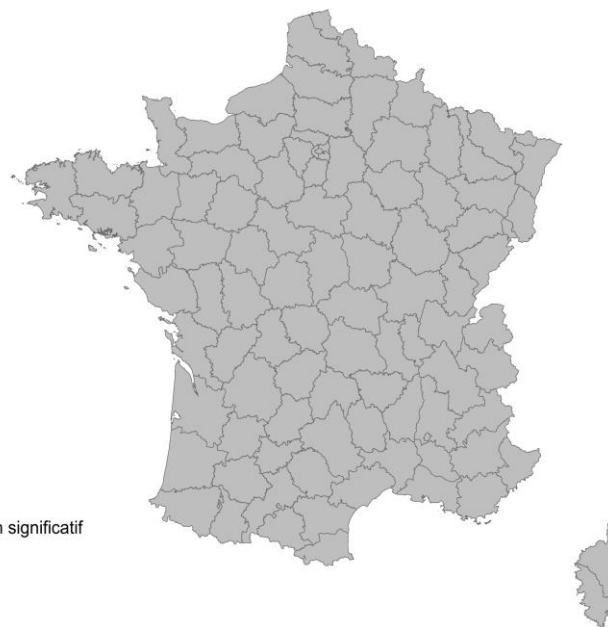
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Mucoviscidose (top\_IRMuco\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de fibrose kystique, et/ou personnes hospitalisées pour fibrose kystique au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une fibrose kystique comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



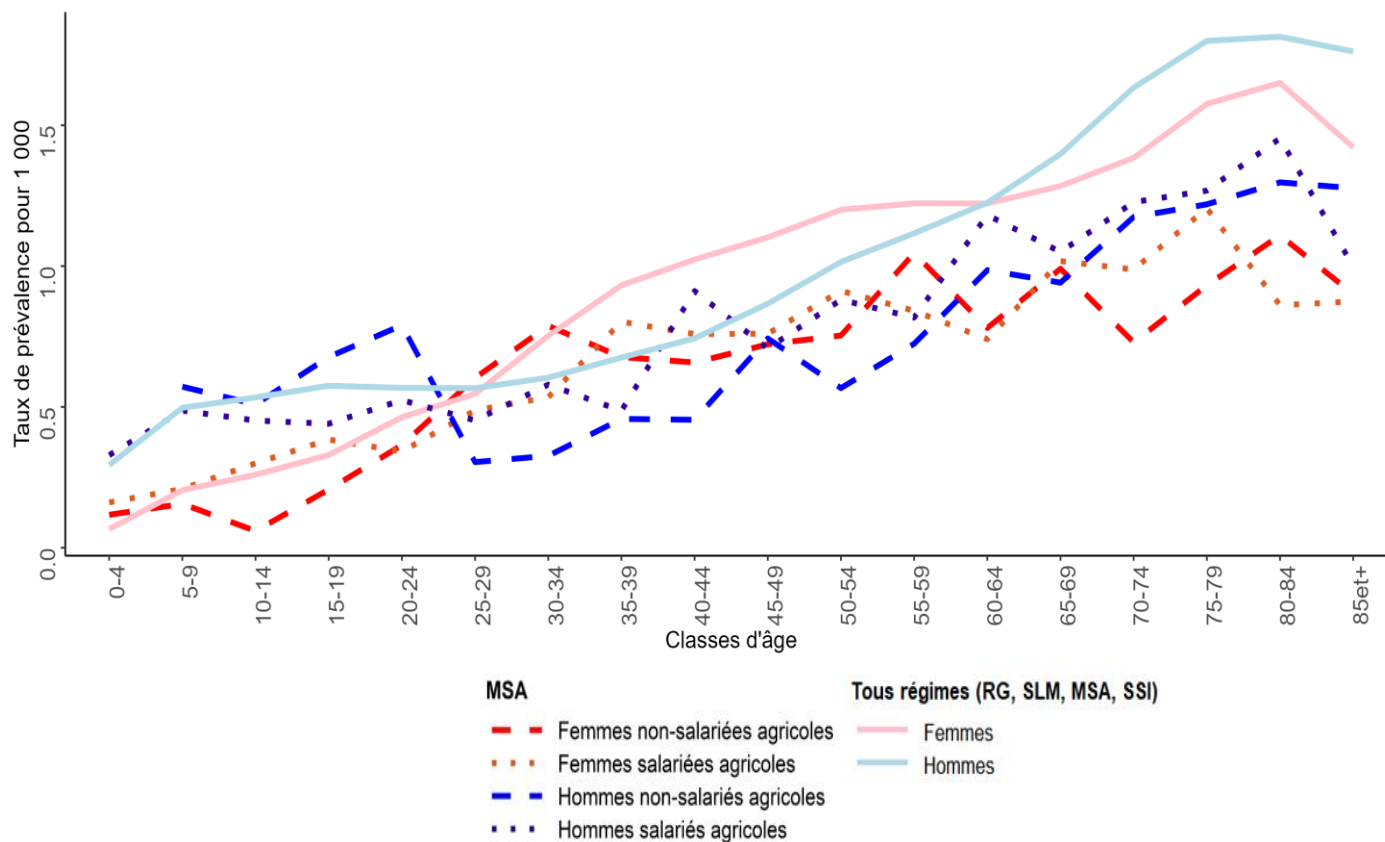
## Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 242
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 3,1 %
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen : 59,1 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,1 % / 42,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 316

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

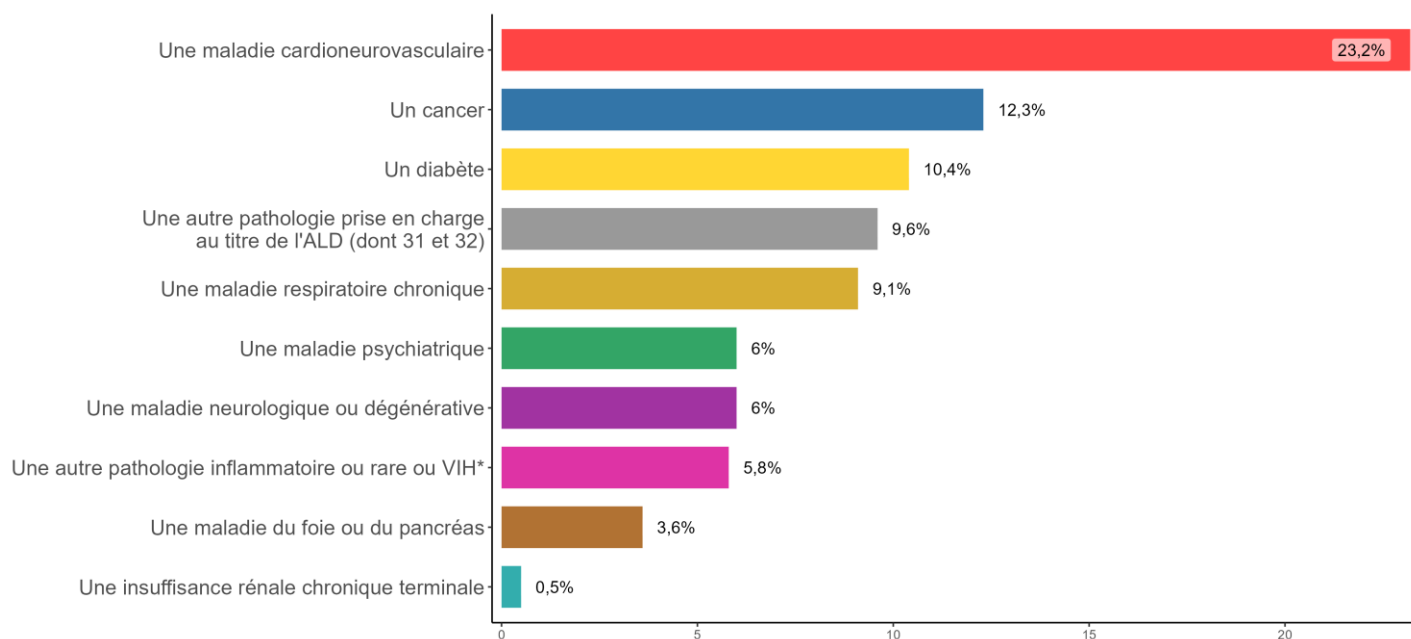


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

53,9 % des assurés pris en charge pour *Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 3 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,9 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 0,8 % VIH ou SIDA ; 0,7 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,6 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,5 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

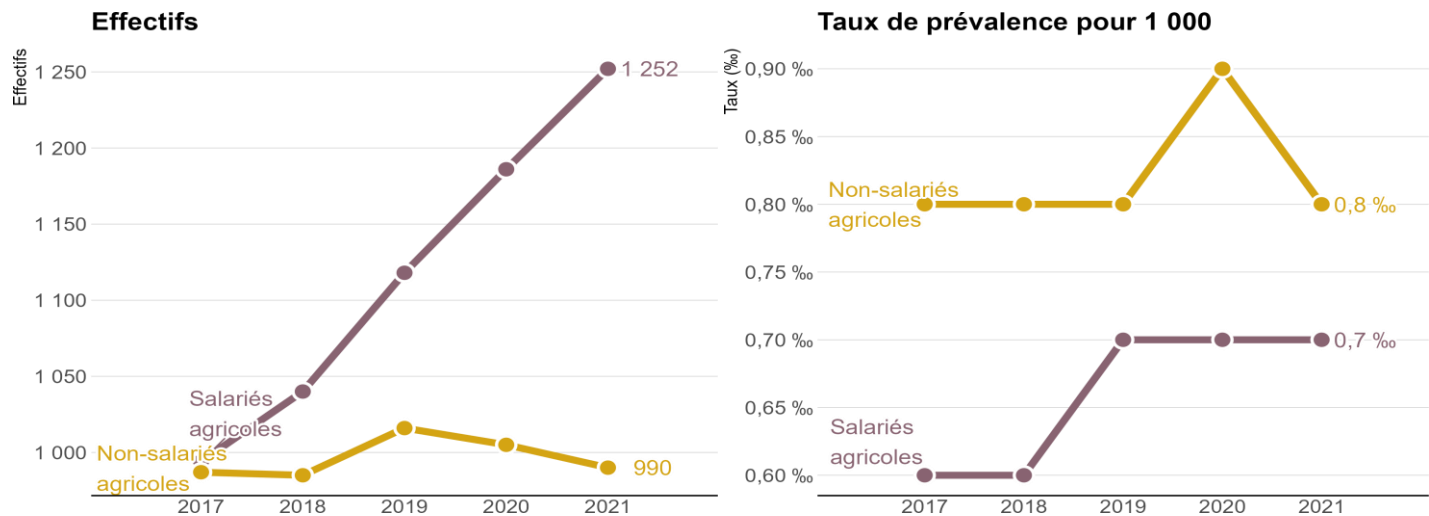
| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité | Consommateurs du régime agricole |                         |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------|
|              |                         |                    |                 | Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| Non-salariés | 990                     | 68,5               | ***             | 2 242                            | 32 017 474€             |
| Salariés     | 1 252                   | 79,0               | ***             |                                  |                         |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



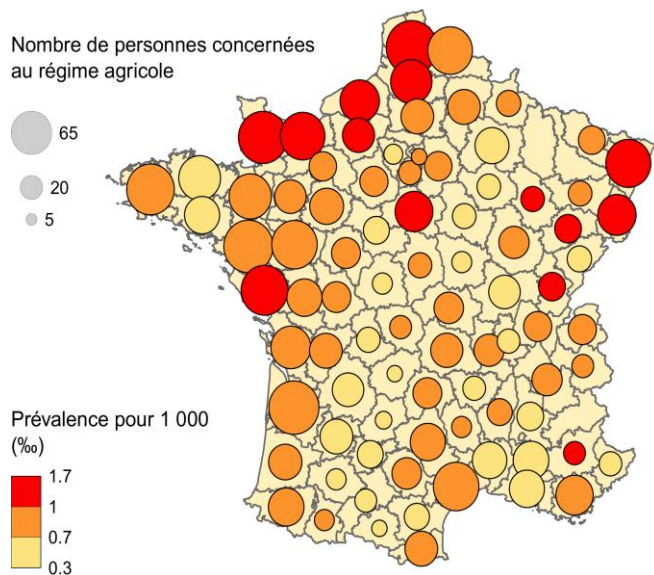
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



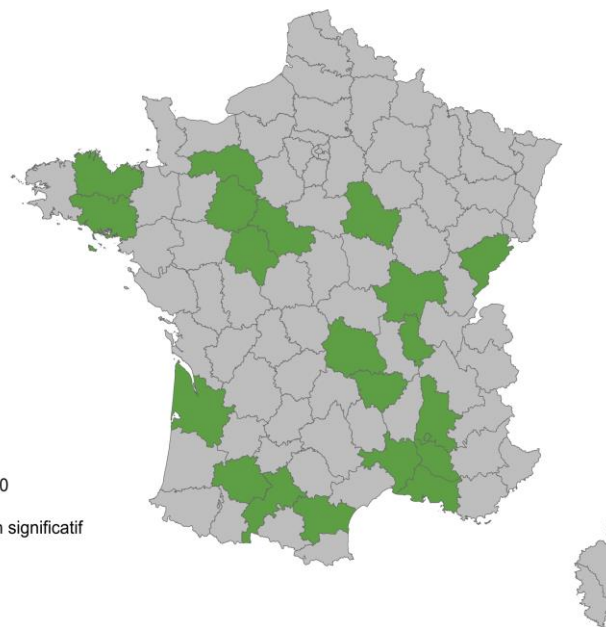
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves (top\_IRHemop\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de carence héréditaire en facteur VIII, carence héréditaire en facteur IX, autres anomalies de la coagulation ou purpura et autres affections hémorragiques, et/ou personnes hospitalisées pour carence héréditaire en facteur VIII ou en facteur IX au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une carence héréditaire en facteur VIII ou en facteur IX comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



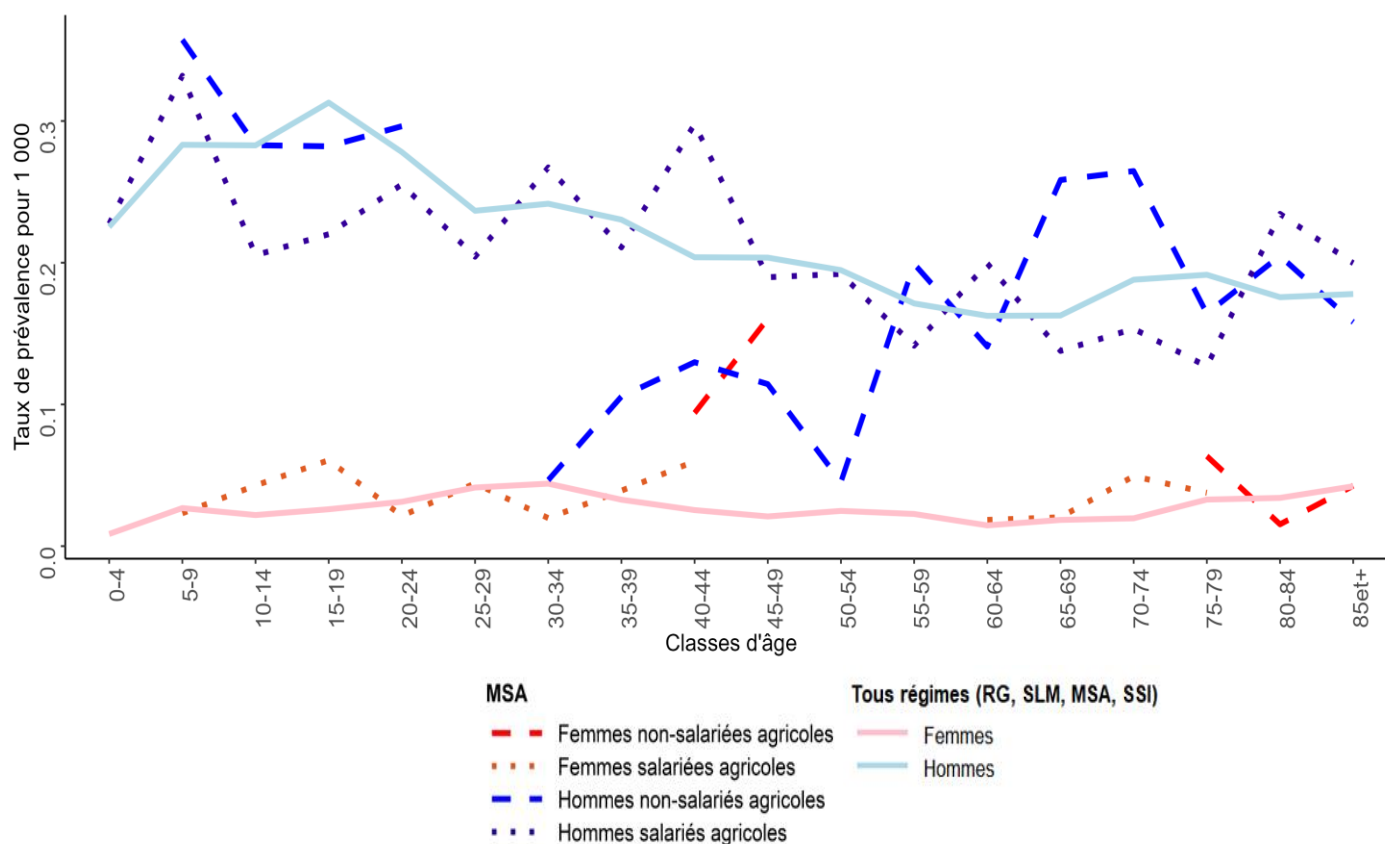
## Hémophilie

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 356
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,9 %
- Taux de prévalence : 0,1 %
- Âge moyen : 46,3 ans – Âge médian : 46,5 ans
- Répartition hommes/femmes : 88,2 % / 11,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 66

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



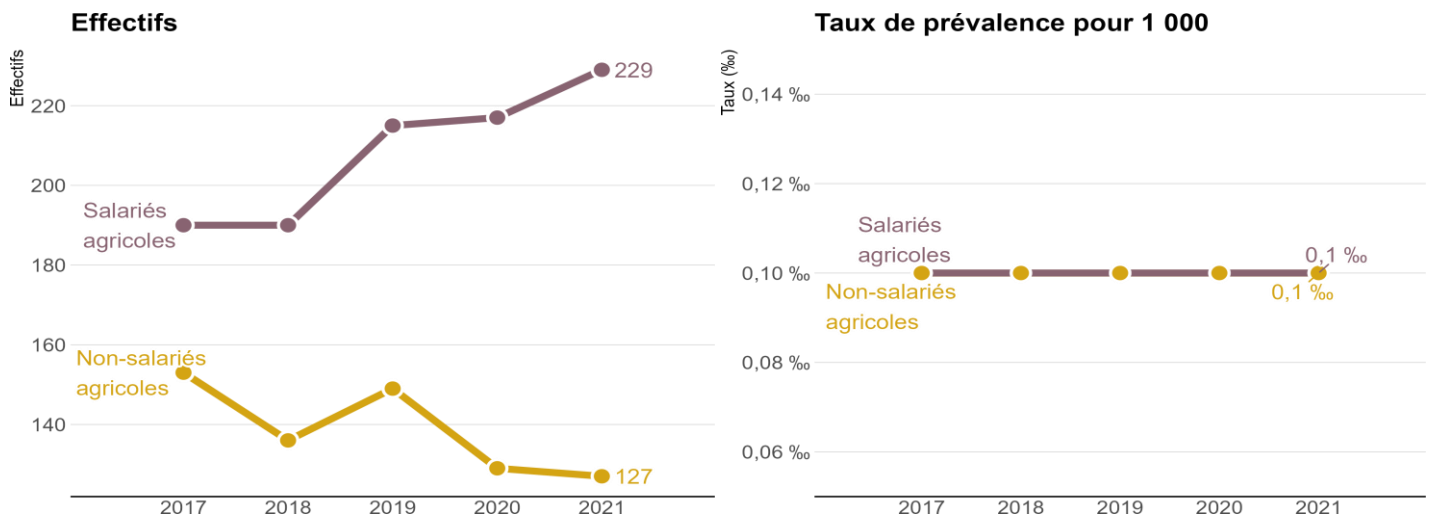
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité  |
|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Non-salariés | 127                     | 89,5               | Non significatif |
| Salariés     | 229                     | 97,7               | Non significatif |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

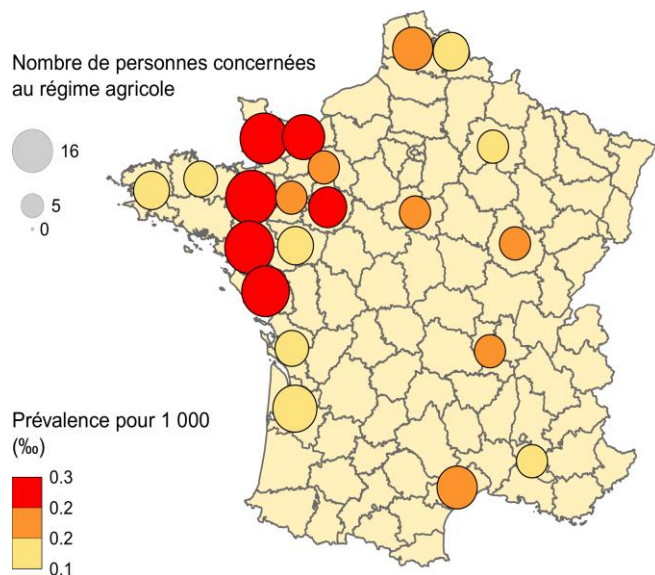


Source: SNDS

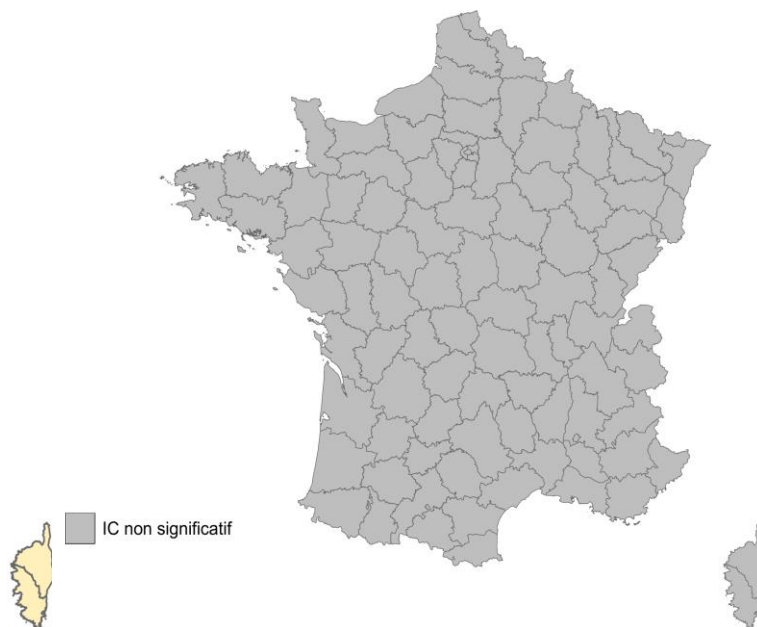


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hémophilie (sup\_IRHemop\_ind\_exclu) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de carence héréditaire en facteur VIII ou carence héréditaire en facteur IX, et/ou personnes hospitalisées pour carence héréditaire en facteur VIII ou en facteur IX au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une carence héréditaire en facteur VIII ou en facteur IX comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



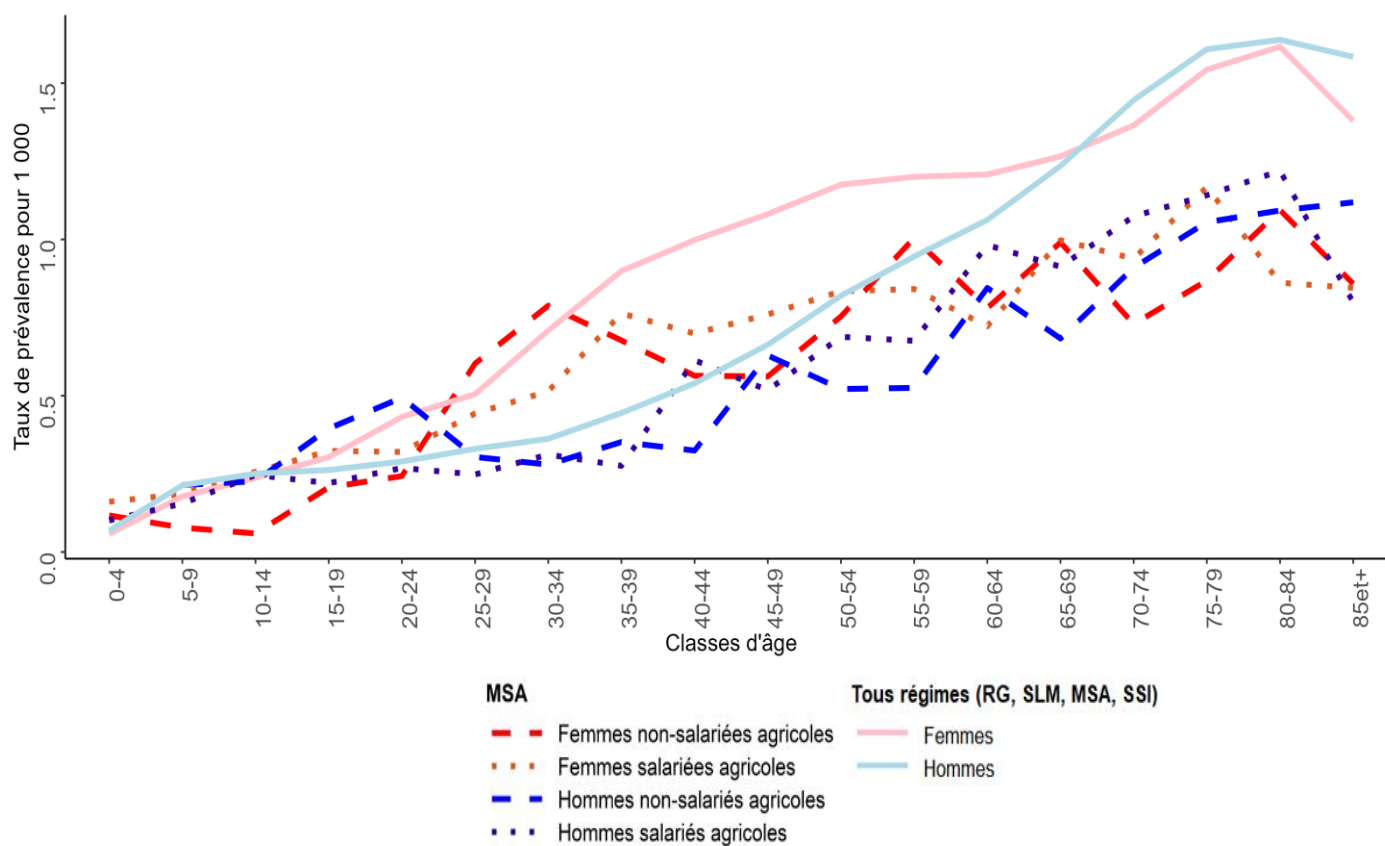
## Autres troubles de l'hémostasie graves

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 886
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 3,6 %
- Taux de prévalence : 0,6 %
- Âge moyen : 61,6 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 51,2 % / 48,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 257

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



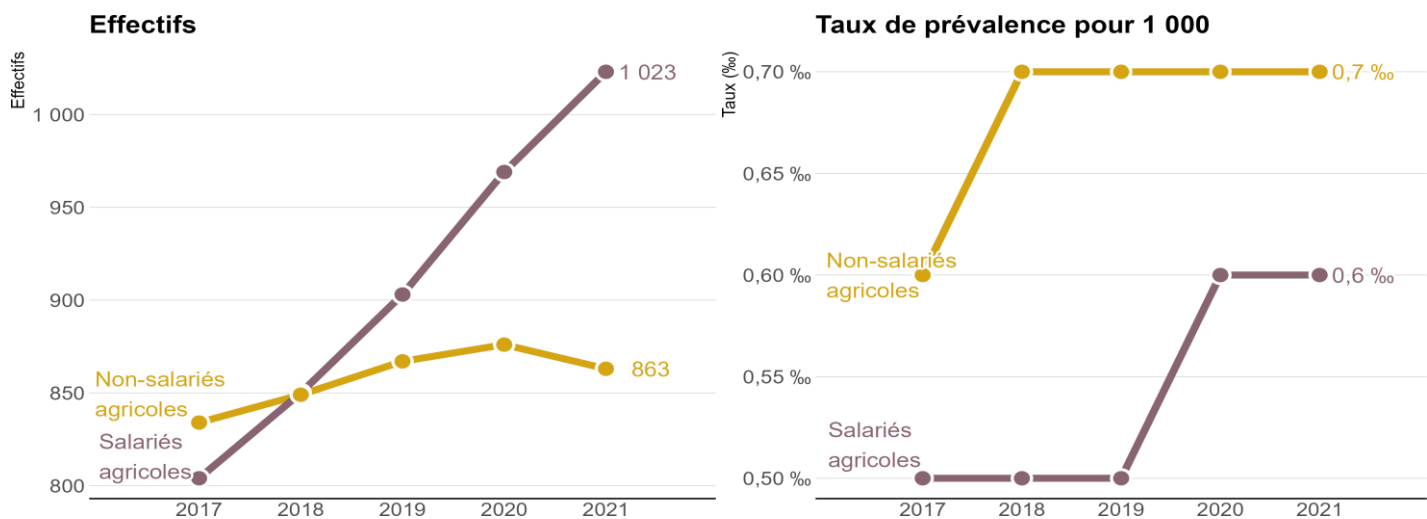
## Indices comparatifs

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 863                     | 66,2               | ***             |
| Salariés     | 1 023                   | 75,8               | ***             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

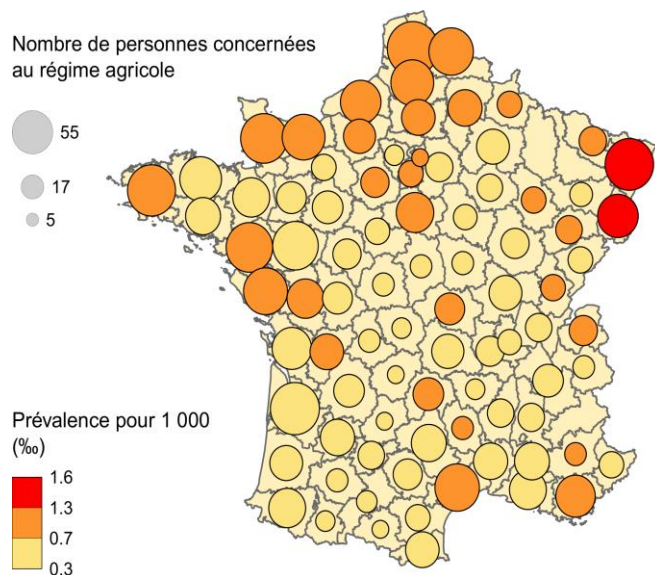


Source: SNDS

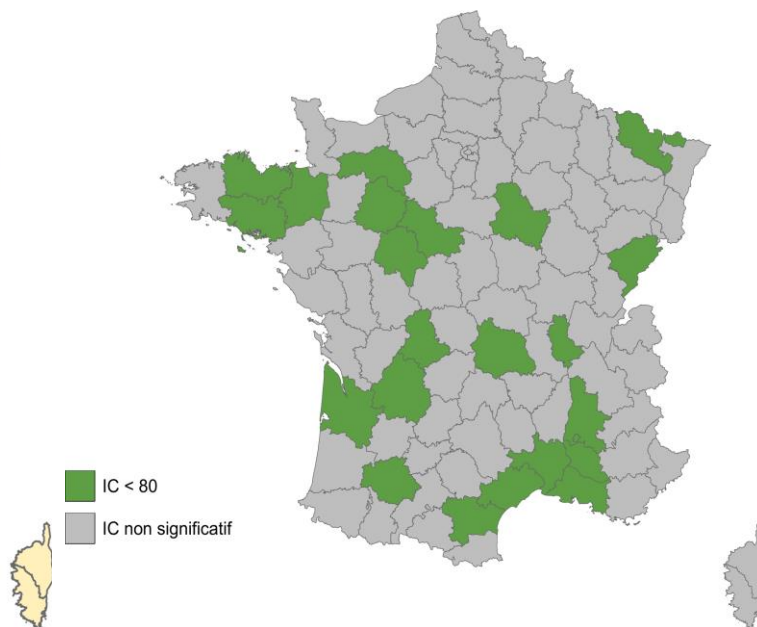


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres troubles de l'hémostase graves (sup\_IRTrHemoSev\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'autres anomalies de la coagulation, dont Willebrand, carence en facteur XI et autres carences, ou purpura et autres affections hémorragiques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



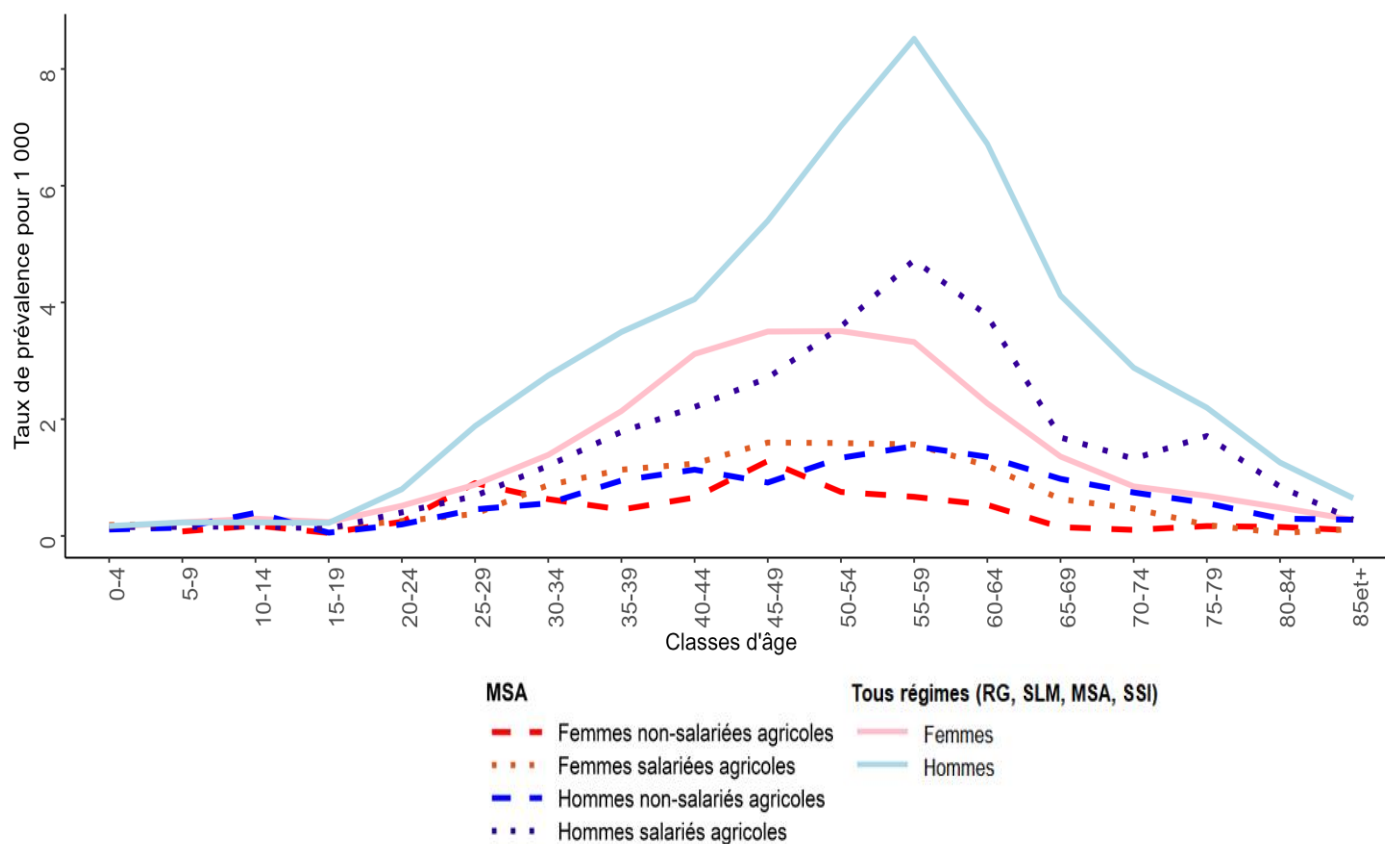
## Vih ou sida

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 825
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 5,5 %
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 52,5 ans – Âge médian : 54 ans
- Répartition hommes/femmes : 74,4 % / 25,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 527

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

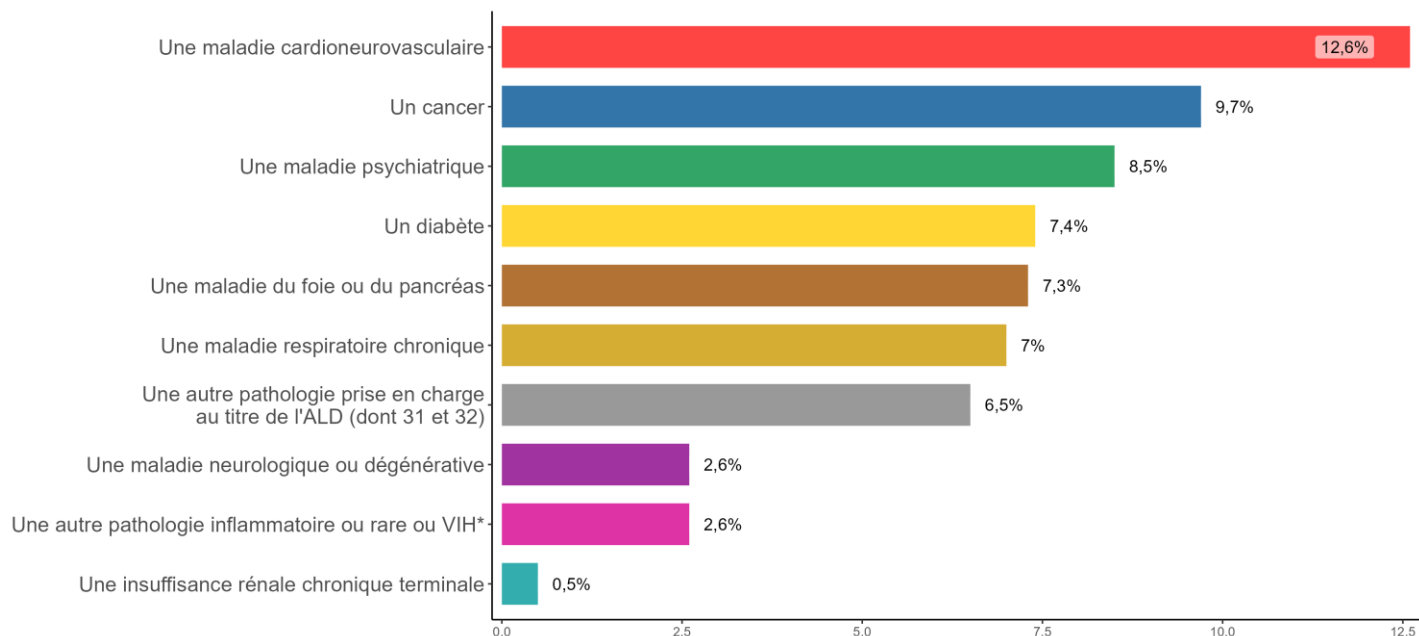


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

42,9 % des assurés pris en charge pour *VIH ou SIDA*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 0,7 % Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,6 % Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,4 % Polyarthrite rhumatoïde et maladies apparentées ; 0,4 % Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,3 % Spondylarthrite ankylosante et maladies apparentées ; 0,2 % Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0 % Mucoviscidose.

## Indices comparatifs et coût

| Régime       | Nombre de consommateurs | Indice comparatif* | Significativité |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| Non-salariés | 633                     | 22,6               | ***             |
| Salariés     | 2 192                   | 50,6               | ***             |

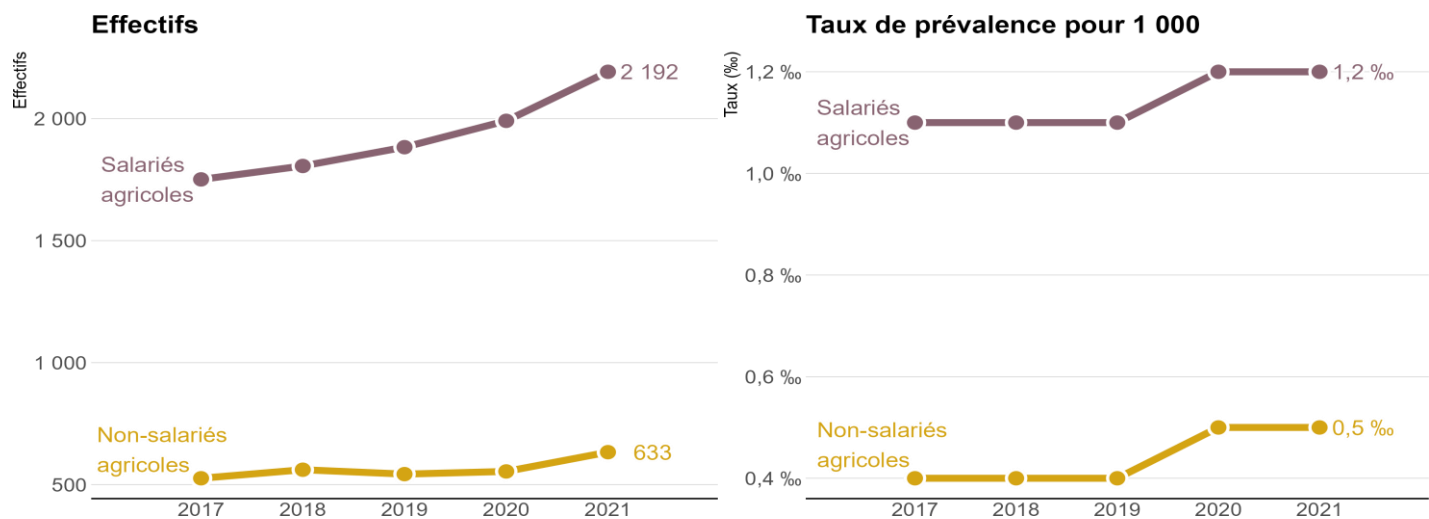
| Consommateurs du régime agricole |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre de consommateurs          | Coût au régime agricole |
| 2 825                            | 23 679 146€             |

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



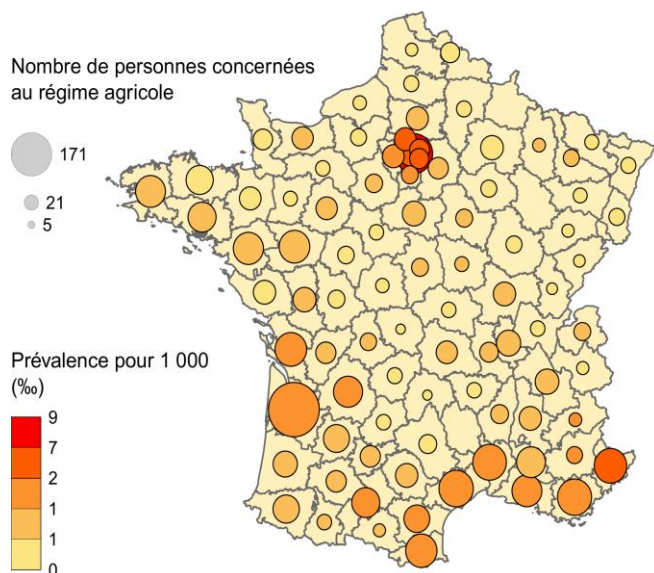
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



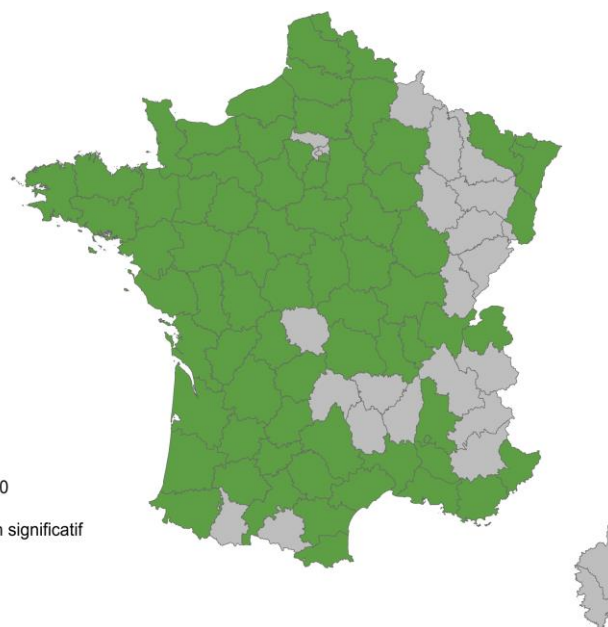
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Vih ou sida (top\_IRVih\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine, et/ou personnes hospitalisées en MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) ou RIM-P (DP ou diagnostic associé (DA)) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec un VIH/SIDA comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou DA), et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement du VIH/SIDA au cours de l'année n, et/ou personnes ayant eu un acte de biologie médicale spécifique au traitement du VIH/SIDA au cours de l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.